

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITÉ



MISSION DE VEILLE
ET D'INFORMATION

2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	
I- LA MISSION NATIONALE DE VEILLE ET D'INFORMATION ET LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS	5
LAÏCITÉ ET CITOYENNETÉ	5
A. Composition et mobilité du réseau	5
B. Animation du réseau des RLC	6
II- PARTICIPATION À LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	7
A. La participation aux instances préfectorales de prévention de la radicalisation	7
1. La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles	8
(CPRAF)	8
2. La CPRAF restreinte (CPRAF-R) pour les mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes	8
3. Le groupe d'évaluation départemental (GED)	9
4. La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaires	9
(CLIR)	9
B. Dynamique partenariale impulsée par la PJJ	9
C. Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire	11
1. Liens avec les juridictions	11
2. Liens avec l'administration pénitentiaire	12
III- UNE MISSION QUI S'ADAPTE À UN CONTEXTE ÉVOLUTIF	14
A. Analyse du phénomène de radicalisation	14
1. Analyse globale	14
2. Analyse par catégorie	16
B. La situation des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes	17
(RZOGT)	17
IV- ÉVOLUTION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA MISSION	
LAÏCITÉ/CITOYENNETÉ/RADICALISATION	19
A. Un positionnement effectif des RLC en DIR et dans les territoires	19
B. Instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission	19
C. La relation entre le RLC et les établissements et services	21
V- ACTIONS SPÉCIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA MISSION	22
A. Actions de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés	22
B. Le déploiement d'actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes	23
1. La citoyenneté	24
2. Le travail autour de la mémoire	26
3. L'éducation aux médias	27
4. Le phénomène de radicalisation	27
5. Le fait religieux	28
C. La poursuite de la mise en œuvre d'orientations concernant la laïcité et la neutralité	30

SOMMAIRE

1. La constitution du réseau des référents laïcité du ministère de la Justice	30
2. Le contrôle thématique laïcité-neutralité	30
3. Actions mises en place en DIR et en DT	32
4. La journée de la laïcité - 9 décembre 2022	33
D. Déploiement du dispositif de prise en charge des mineurs RZOGT	33
1. L'actualisation de l'instruction interministérielle et de la circulaire justice	33
2. Les articulations partenariales	34
3. Le maintien des liens avec les parents	35
VI- LA FORMATION	37
A. Déclinaison du plan de formation dédié	37
1. Déclinaison sur l'ensemble du territoire des formations sur les thématiques valeurs de la République	37
2. La formation sur les mineurs RZOGT	38
B. L'activité spécifique du site central de l'ENPJJ	38
1. La formation statutaire des cadres	39
2. La formation des directeurs et des cadres éducatifs	39
3. Le séminaire de la recherche sur la radicalisation	39
C. Perspectives de formation pour 2023	40
D. La formation des RLC	40
E. Les formations et actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels	40
1. Le déploiement du plan de formation valeurs de la République et laïcité (VRL)	40
2. Les actions de formation et de sensibilisation portées par les RLC	42
VII- RECHERCHE	43
VIII- INTERNATIONAL	44
A. Le Radicalisation Awareness Network (RAN)	44
B. Projets internationaux au sein des DIR	45
IX- BILAN DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DU PLAT	45
X- RAPPEL DES PRÉCONISATIONS POUR 2023	47
XI- ANNEXES	48

INTRODUCTION

L'actualité de l'année 2022 a mis en avant les thématiques portées par la mission. Celles-ci se sont notamment traduites par les suites du rapport de l'inspection générale de la Justice et la démarche de contrôle thématique laïcité et neutralité, qui ont donné une véritable impulsion à l'évolution de la mission et au recentrage des référents laïcité citoyenneté (RLC) sur leur cœur de métier.

Par ailleurs, l'évolution de la politique gouvernementale concernant le rapatriement des mineurs présents avec leur mères dans les camps du Rojava et l'organisation de plusieurs opérations de rapatriement à compter de juillet 2022 ont permis de conforter le rôle des RLC dans l'accompagnement des professionnels à la prise en charge des mineurs dans un contexte de radicalisation.

Ainsi, à l'heure de la multiplication des opérations de rapatriement, de l'accélération du déploiement de la formation obligatoire aux valeurs de la République et de la mise en œuvre des plans d'actions interrégionaux laïcité neutralité, dans un contexte sociétal qui voit l'émergence de nouvelles formes de radicalités sociales, politiques ou de néo dérives sectaires ; il est primordial de garantir la mission du RLC et de ne pas banaliser ses fonctions en les dispersant sur des missions diverses, mais de continuer à contribuer à leur montée en compétences et à leur capacité à transmettre 2 ces sujets spécifiques.

Le présent bilan dresse un panorama non exhaustif des actions entreprises par la mission nationale de veille et d'information (MNVI) et le réseau RLC en 2022, ainsi que les perspectives de travail pour 2023. Pour rappel, ce bilan annuel repose sur la synthèse des rapports d'activité des RLC interrégionaux, lesquels sont eux-mêmes basés sur l'ensemble des retours des RLC territoriaux.

I. LA MISSION NATIONALE DE VEILLE ET D'INFORMATION ET LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS LAÏCITÉ ET CITOYENNETÉ

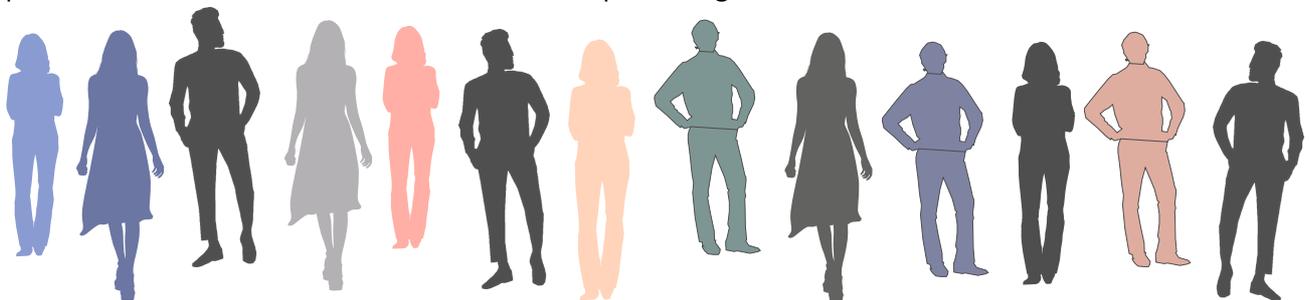
A. Composition et mobilité du réseau des référents laïcité citoyenneté (RLC)

La mission, créée il y a maintenant huit ans, connaît chaque année un renouvellement notable, engendré soit par le départ de référents laïcité citoyenneté (RLC) dit « historiques » (qui étaient présents dès l'origine de la mission en 2015), ou de quelques RLC plus récemment affectés à ce poste. Ainsi, en 2022 :

- 15 RLC ont quitté leurs fonctions (dont 2 départs en retraite) ;
- 16 RLC ont nouvellement été nommés.

Certaines DIR ont été plus impactées par ces mouvements et notamment la DIR IDFOM qui a connu huit départs qui n'ont pu être tous compensés. Des territoires ont aussi à connaître par ailleurs des absences prolongées (un congé maternité et quatre arrêts maladie supérieurs à six mois). Cette situation rend d'autant plus important l'accompagnement des nouveaux RLC, notamment par leur pairs (RLC DIR ou DT), en désignant un RLC interlocuteur privilégié de chaque nouvel arrivant, en plus du soutien à la prise de poste qu'il peut recevoir du RLC DIR ou de la MNVI selon qu'il exerce en DT ou DIR. Il est aussi souligné par les DIR l'importance des « traces » que laisse le RLC en partage à son successeur.

Dans ce contexte de renouvellement important, une attention particulière doit être portée aux recrutements des RLC et notamment à l'exigence de connaissances et d'expériences sur les thématiques de la mission. Huit ans après la création de la mission et au vu des enjeux actuels déclinés dans le présent bilan (prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes, enjeux de laïcité et neutralité et montée des radicalités), il est impossible d'accompagner un nouvel RLC, qu'il soit issu d'un recrutement interne ou externe, complètement novice sur nos sujets. Si la prise de fonction nécessite un accompagnement particulier et un ajustement des connaissances (notamment par la participation à des formations approfondies tels kit Valeurs de la République et Laïcité/prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes/radicalisation en plus des formations déjà acquises antérieurement par l'agent) le RLC doit s'appuyer sur des acquis solides. Huit ans après le démarrage de la politique publique de prévention de la radicalisation, il n'est pas envisageable de repartir de zéro en terme d'appropriation des connaissances liées aux exigences de la fonction. Il est par ailleurs difficile d'animer un réseau et de proposer des formations qui permettent d'approfondir les thématiques de la mission lorsque le groupe de RLC est composé de professionnels au niveau de connaissances trop hétérogène.



B. Animation du réseau des référents

Le rythme normal des réunions mensuelles en administration centrale et en directions interrégionales (DIR) a pu reprendre en 2022. Quelques DIR ont proposé des réunions hors les murs qui permettent de fédérer les groupes interrégionaux et de partager des pratiques, de découvrir des lieux et des outils pédagogiques utiles à la mission. Certaines DIR ont ainsi institué dans leur fonctionnement de faire tourner les réunions mensuelles dans chaque territoire.

Après deux années de suspension liées à la crise sanitaire, un regroupement national des RLC a été organisé à La Rochelle à l'invitation de la DIR Sud-Ouest. Son programme est proposé en annexe 3.

Les regroupements, les formations nationales, tout comme les réunions mensuelles permettent de consolider les échanges au sein du réseau. Par ailleurs, les échanges au quotidien sur les ressources, les partenaires, les initiatives conduites par les DIR à travers des manifestations et de nouveaux supports pédagogiques nourrissent la dynamique de réseau. Comme le souligne la DIR Grand-Ouest, bien que la composition du réseau se soit modifiée, les acquis individuels et collectifs profitent à tous. Cette mutualisation est une habitude installée. La méthode est assez simple : une question se pose pour l'un, en situation, elle est renvoyée à tous, par mail ou en réunion, pour construire une réponse opportune. Le RLC DIR n'hésite pas au besoin, à solliciter le réseau des RLC DIR et des chargées de mission nationales. Là aussi, les interrogations des uns nourrissent les réflexions des autres. Cette façon de procéder est une richesse de la MNVI depuis sa création en 2015. La plateforme GED-AI Fresco constitue à cet effet une base de ressource. En 2023, l'intranet MNVI sera réorganisé pour plus de lisibilité et permettre de valoriser l'actualité de chaque DIR et constituer une base de données opérationnelle de toutes les productions du réseau, ainsi que les bonnes pratiques déclinées depuis 2015.



Préconisation : réorganiser la page « Laïcité et citoyenneté » de l'intranet DPJJ en lien avec la direction de la communication, afin de promouvoir la mission et mettre en valeur les productions du réseau

II. PARTICIPATION À LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Au niveau des départements, les RLC DT sont repérés comme des personnes ressources dans le cadre de la prise en charge des mineurs en lien avec une problématique de radicalisation. La stabilité et la compétence reconnue de la mission depuis désormais huit ans contribue aux bons échanges territoriaux et à la pérennisation du maillage partenarial.

A. La participation aux instances préfectorales de prévention de la radicalisation

La fin de la crise sanitaire conjuguée à l'actualisation des doctrines de CPRAF [1], CPRAF-R [2] et CLIR [3] ont conduit à une remobilisation des dispositifs préfectoraux. Bien que la PJJ participe de manière active aux différentes instances au niveau territorial, on observe toujours des approches disparates :

- La tenue des instances de façon irrégulière selon les territoires (à titre d'exemples pour les CPRAF : réunion hebdomadaire à bimensuelle dans les Alpes Maritimes, mensuelle dans l'Eure, tous les deux mois en Haute-Vienne, deux fois par an dans l'Oise) ;
- La composition et le pilotage sont hétérogènes d'un territoire à un autre (par exemple le pilotage peut être assuré par les préfets, directeurs de cabinet, directeurs de la sécurité ou parquet) ;
- Le contenu des ordres du jour est lui aussi hétérogène (En Moselle, une CPRAF porte sur les atteintes aux principes républicains suite à de nombreux comportements constatés par l'Education nationale ; en Martinique, la problématique des bandes et des gangs y est travaillée ; une cellule est dédiée à l'ultra-droite dans les Bouches-du-Rhône) ;
- La question du partage d'information est régulièrement interrogée et certaines instances sont très descendantes, sans réel partage d'information ;
- Enfin les approches diffèrent également, en partie selon les spécificités territoriales en matière de radicalisation. Ainsi, certaines instances vont être plus sécuritaires, d'autres plus éducatives et sociales avec la présence de plusieurs partenaires associatifs.

Outre la participation aux CPRAF, CPRAF-R, GED et CLIR, les RLC sont aussi associés en préfecture aux commissions d'attribution des financements FIPDR, ainsi que dans certains territoires aux Etats-majors de sécurité, quand un sujet à l'ordre du jour concerne la PJJ.

Une vigilance sera à observer en 2023 sur une augmentation de situations de mineurs engagés dans des processus de radicalisation autres que religieux (cf. III.1).

[1] Doctrine relative au fonctionnement et aux objectifs de la cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) n°6340/SG du 7 avril 2022

[2] Instruction relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zones d'opérations de groupements terroristes (notamment irako-syrienne) n°6347/SG du 21 avril 2022 – Annexe 2 CPRAF-R

[3] Circulaire relative à la mobilisation des cellules de lutte contre l'islamisme radical et le repli communautaire (CLIR) n°6328/SG du 14 janvier 2022

Ces situations ne sont pas toujours prises en compte par le dispositif de prévention de la radicalisation. L'émergence de nouvelles formes de radicalités sociales ou de néo dérives sectaires, qui recrutent notamment via internet, constitue un mouvement sociétal à l'œuvre corroboré par les médias et certaines recherches scientifiques (cf. Réjane Sénac et son intervention lors de la formation nationale des RLC 2022).

1. La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)

La MNVI a contribué aux travaux d'écriture de la doctrine relative au fonctionnement et aux objectifs des CPRAF du 7 avril 2022. Cette doctrine fixe le cadre des CPRAF afin de parfaire la mobilisation de ce dispositif de prise en charge au cœur du maillage territorial, nécessaire à la prévention de la radicalisation.

Les principaux objectifs de cette nouvelle doctrine sont :

- Identifier les leviers à mobiliser pour accompagner les acteurs de la prévention de la radicalisation ;
- Faire face aux nouveaux défis en s'adaptant à l'évolution du phénomène (mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes [mineurs RZOGT], sortants de détention, spécificité du public présentant une problématique psychiatrique...);
- Rappeler la typologie du public prioritaire (public sous main de justice, personnes souffrants de troubles psychologiques et/ou psychiatriques, et/ou fragilités sociales, mineurs RZOGT, mineurs déscolarisés ou scolarisés dans un établissement privé relevant d'une démarche séparatiste avec une instruction à domicile, jeunes adultes inscrits dans la radicalité et relevant de l'enseignement supérieur).

Cette nouvelle doctrine, ainsi que l'instruction interministérielle du 21 avril 2022 sur la prise en charge des mineurs RZOGT a permis de remobiliser les acteurs et de tenter d'harmoniser les CPRAF et CPRAF-R. Toutes les préfectures des départements organisent désormais des CPRAF, même si quelques exceptions demeurent encore (Mayenne, Corrèze, Hautes Alpes [la CPRAF existe mais elle ne s'est pas réunie en 2022 car le département est peu impacté par la radicalisation], Lot [la CPRAF se réunit mais la PJJ n'est pas invitée], Indre).

La DIR Grand-Est observe qu'au sein des CPRAF, les signalements restent nombreux et ne donnent pas toujours lieu à une judiciarisation. Ils émanent souvent de l'Education nationale pour des propos radicaux et violents, assimilables à de l'apologie d'actes terroristes ou pour une suspicion en lien avec la radicalisation des parents. Les références au religieux, à des groupes terroristes ou à des terroristes connus sont légion de la part des mineurs. Dans certains départements, un recentrage sécuritaire fort de la CPRAF est constaté avec une tendance de la part de la préfecture à vouloir contrôler le cadre de l'exercice des mesures judiciaires et à interroger les choix d'interventions, les appuis et les réponses des services.

2. La CPRAF restreinte (CPRAF-R) pour les mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes

L'actualisation de l'instruction interministérielle sur la prise en charge des mineurs RZOGT a également été l'occasion de revoir la doctrine d'emploi des CPRAF-R. L'annexe 2 préconise l'anticipation de la réunion des instances avant même l'arrivée des mineurs dans le département concerné et leur réunion obligatoire (a minima trimestrielle) dès lors qu'un mineur RZOGT est présent sur le territoire. La DISP est désormais conviée aux CPRAF-R afin d'assurer le lien avec la situation des parents incarcérés. La nouvelle instruction systématise également la signature de protocoles départementaux entre les acteurs du dispositif. Le travail autour de l'élaboration du protocole (cf V.D.2) favorise une bonne anticipation et coordination territoriale, facilitant ainsi les échanges et la mobilisation des CPRAF-R.

3. Le groupe d'évaluation départemental (GED)

Pour rappel les missions principales du GED décrites par la circulaire du 14 décembre 2018 sont de s'assurer que chaque individu signalé pour radicalisation potentiellement violente fait l'objet d'une évaluation opérationnelle. Le GED décide de l'inscription, de la suppression ou de la clôture des situations au Fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT). Le GED oriente, après évaluation, vers la CPRAF. Ils sont présidés par les préfets et la justice est représentée par les procureurs de la République et les assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme (ASPAT). Une habilitation confidentiel défense est requise et la PJJ y est donc rarement conviée. Néanmoins, il arrive ponctuellement que le RLC y participe (c'est le cas en Ardennes, Aube Marne et Haute-Marne, Nord et Somme-Aisne, Nièvre, Haute Saône, Saône et Loire).

Par exemple, dans la Nièvre (DIR GC), le RLC assiste de façon régulière au GED qui se réunit une à deux fois par mois. Le contexte particulier de la Nièvre avec l'Institut Européen des Sciences Humaines (formation des imams) implique un suivi particulier lors de certaines de ces commissions.

4. La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)

Créées par la circulaire du 27 novembre 2019, les CLIR se sont développées en 2020. Elles se réunissent encore de façon irrégulière selon les départements et les compositions sont spécifiques à chaque préfecture.

La nouvelle circulaire relative aux CLIR du 14 janvier 2022 ne mentionne pas la présence de la PJJ au sein de cette instance. Pourtant, la participation de la PJJ favorise la connaissance de l'environnement de certaines familles ou mineurs et notamment s'ils fréquentent des lieux signalés et/ou contrôlés, ce qui peut constituer un indicateur de vigilance pour les professionnels.

Dans plusieurs territoires, les CLIR sont adossées aux CPRAF.

La PJJ y est conviée :

- En DIR Sud : Tarn, Aveyron, Pyrénées-Orientales, Aude, Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Lozère
- En DIR Centre-Est : Drôme
- En DIR Grand-Est : Ardennes, Aube, Vosges,
- En DIR Sud-Ouest : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne
- En DIR Grand-Centre : Yonne, Nièvre, Côte d'Or, Saône et Loire
- En DIR Grand-Ouest : Finistère, Vendée, Orne, Maine-et-Loire, Sarthe

B. Dynamique partenariale impulsée par la PJJ

La dynamique partenariale a bien repris en 2022, après deux années impactées par la crise sanitaire.

Au niveau de la MNVI, cette dynamique s'est illustrée notamment par le pilotage de la réécriture de la doctrine de prise en charge des mineurs RZOGT (instruction en avril et circulaire justice en octobre). A souligner que la réécriture de l'instruction s'est déroulée en un temps restreint (trois semaines), démontrant ainsi la bonne articulation partenariale au niveau interministériel.

Dans les différents territoires, il est également observé que l'arrivée de mineurs RZOGT a constitué une mise à l'épreuve de la dynamique partenariale institutionnelle au niveau local.

Sur le plan associatif, on note une consolidation d'anciens partenariats, également un enrichissement d'année en année. Il s'agit de partenaires locaux mais également de partenariats actifs dans le cadre de la déclinaison des conventions nationales signées en 2021 avec la LICRA et l'ONAC-VG. Fin 2022, une nouvelle convention nationale a été travaillée avec le Mémorial de la Shoah, sur demande de la directrice de la PJJ. Ce travail a débouché sur la signature de la convention par le ministre de la Justice et le directeur du Mémorial de la Shoah le 28 février 2023.

En témoignage de ces bonnes relations partenariales, la plupart des formations proposées par la PJJ à l'échelle régionale ou territoriale sont ouvertes aux partenaires institutionnels et associatifs.

Le Camp des Milles (CM) est un partenaire incontournable dans les actions de lutte contre la radicalisation, contre le racisme et les discriminations. Fin 2021, la DIR Sud-Est a sélectionné une dizaine d'éducateurs pour former un réseau d'ambassadeurs du CM. Début 2022, ils ont bénéficié d'une formation et labellisation de « référents de la lutte contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations ». Ils seront donc soutenus par le CM pour développer des projets relatifs à ces thématiques et feront relais entre la fondation et les services éducatifs.

L'Institut du monde arabe et le Musée d'art et d'histoire du Judaïsme restent des partenaires réguliers en Aube-Haute-Marne, pour des actions en direction des mineurs et des professionnels dans le cadre de conventions. Ces deux partenaires ont reçu le GT Faits Religieux et Neutralité du Grand Est pour une journée de présentation de leurs collections et de leurs ressources à travers le dispositif (et la mallette pédagogique) « Culture(s) en partage ». Plusieurs unités ont construit des projets « découverte des religions » en intégrant cette visite.

En déclinaison de la convention nationale avec la LICRA, plusieurs rencontres avec la présidente de la LICRA Gironde et la DIR Sud-Ouest ont été organisées débouchant sur une convention signée en décembre 2022. En raison de l'effort de travail en transversalité au sein de la DIR, ce partenaire est mobilisé sur les manifestations nationales (Parcours du Goût, Challenge Michelet...).

La RLC Franche-Comté a participé, dans le département du Jura à la création et au déploiement du CORAH (Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+). Cette commission a pour objectif la valorisation de projets du territoire sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Au niveau de la DIR Sud, le partenariat avec le CRESAM Occitanie se poursuit. Créé à l'initiative de l'ARS Occitanie, le Centre de Ressources en Santé Mentale pour la prévention des processus de radicalisation est porté par le CHU de Toulouse et le centre hospitalier G. Marchant. Ce partenaire propose des formations aux professionnels concernés par ces problématiques. Il peut également intervenir dans le cadre de supervisions sur des situations présentant une problématique de radicalisation.

En DIR Grand-Nord, Dans le cadre du projet transfrontalier sur le travail de mémoire, le partenariat avec le réseau Canopé s'est concrétisé en 2022 par la proposition des formations EMI (école des métiers de l'information) portées par le réseau Canopé (à distance, webinaires ou en présentiel) à destination des professionnels et des usagers belges et français sur les questions liées :

- À la désinformation, aux fakenews
- À la création de podcast en lien avec le parcours de visites et de rencontres vécues par les jeunes

En déclinaison de la convention nationale DPJJ/ONACVG signée cette année, la DIR Sud-Est et le PTF ont organisé une formation de trois jours : « Histoire et mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie ». La troisième journée s'est déroulée au mémorial du débarquement et de la libération en Provence à Toulon en juin 2022. Le territoire du Vaucluse a également engagé une action pédagogique « quand les jeunes s'emparent du devoir de mémoire » permettant à des mineurs de participer aux commémorations du 11 novembre.



Préconisation : poursuivre la déclinaison des conventions partenariales nationales, notamment la nouvelle convention avec le Mémorial de la Shoah signée le 28 février 2023

C. Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

Les juridictions et l'administration pénitentiaire demeurent les interlocuteurs privilégiés des services PJJ en matière de prévention de la radicalisation. Les RLC collaborent dans le cadre de cellules justice organisées en amont des CPRAF, avec les assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme (ASPAT) auprès des TJ ou encore avec les procureurs de la République, les directeurs fonctionnels du SPIP et les directeurs d'établissements pénitentiaires. Néanmoins, tout comme en 2021, plusieurs DIR indiquent qu'en 2022, les cellules justice ont eu beaucoup de peine à se tenir. Ces cellules sont parfois remplacées par des temps de préparation DT/ASPAT/préfectures en amont des CPRAF.

1. Lien avec les juridictions

La plupart des DIR font état de contacts réguliers avec les juridictions, qui reconnaissent la qualité du travail engagé par la PJJ. Néanmoins, la grande hétérogénéité selon les territoires est toujours d'actualité en fonction de la présence effective d'un ASPAT et du nombre de situations traitées.

Les relations avec les juges des enfants ne sont pas systématiques mais s'avèrent utiles et efficaces, afin par exemple d'articuler la prise en charge conjointe ASE/PJJ.

A noter aussi que dans les procédures concernant les mineurs RZOGT, les avocats sont souvent très présents et réactifs, notamment concernant la mise en œuvre des droits des parents détenus à maintenir des liens avec leurs enfants. Il est recommandé de renvoyer les avocats vers le magistrat à l'origine des décisions contestées. Ce renvoi concourt à aider les professionnels à bien circonscrire leur propre rôle dans ces situations complexes et à forts enjeux (une vigilance doit être conservée à ne pas devenir implicitement « l'avocat » de la mère et de la famille, à ne pas empiéter sur le travail d'enquête et d'instruction, etc.)

En Ile-de-France, à l'instar des années précédentes, des temps de travail ont été organisés avec les magistrats anti-terroristes et les représentants de la DIR IDFOM concernant la prise en charge des mineurs AMT. Deux temps forts ont marqué cette collaboration en 2022 :

- La présence du PNAT et de la seizième chambre lors de la réunion des RLC DT à la DIR du mois d'avril 2022
- La présence du PNAT lors du second COPIL laïcité citoyenneté en octobre 2022

Outre les questions d'articulation avec les juridictions dans les prises en charge, certaines actions sont également conduites avec les tribunaux.

En DIR Sud-Est, les RLC ont co-construit la journée nationale de la laïcité avec l'ASPAT de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. L'évènement a eu lieu au camp des Milles.

Dans l'Hérault, le Procureur général près la Cour d'appel de Montpellier organise depuis 2021 un temps de travail annuel dédié aux problématiques de radicalisation, avec l'ensemble des juridictions de son ressort, la PJJ et la DISP.

2. Lien avec l'administration pénitentiaire

Suite à l'actualisation en 2021 de la note conjointe DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au protocole de coopération en vue de la prévention et de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation, un travail de refonte du protocole DISP/DIRPJJ a été réalisé et de nouveaux protocoles ont été signés. **Ainsi, toutes les DIR ont signé leur nouveau protocole ou sont dans la phase finale d'actualisation.**

Au niveau national, la coordination entre la mission de lutte contre la radicalisation violente (MLRV) et la MNVI s'est renforcée en 2022. Cela tient notamment à l'arrivée d'une chargée de mission MLRV spécifiquement dédiée aux relations avec la PJJ. Dans le cadre des rapatriements de mineurs et femmes RZOGT, des réunions MLRV/MNVI bimensuelles ont permis une meilleure articulation entre prise en charge des mineurs et incarcération de leur mère (cf. partie V.D.3). Le partenariat s'est également renforcé par la mise à disposition par la MLRV via un processus défini conjointement de son réseau de médiateurs du fait religieux (MFR), qui peut intervenir auprès de mineurs ou jeunes majeurs présentant un risque d'adhésion à une idéologie djihadiste (cf. partie V.B.5).

Dans les territoires, Les RLC DT et les binômes de soutien de la DISP sont les pivots des articulations de travail de suivi et de prise en charge de mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation entre les deux institutions, ou encore la coordination entre mineurs RZOGT et les mères placées en détention. Ils collaborent aussi par des échanges sur les pratiques et les outils, sur les spécificités des missions respectives et le partage d'informations, sur des offres de formation ou des initiatives de prévention de la radicalisation.

En DIR GC, la RLC de la DIR PJJ GC et le coordinateur MLRV de la DISP de Dijon sont en lien constant sur le suivi des situations. En 2022, les échanges ont essentiellement concerné les situations de mères et de mineurs de retour de zone afin de :

- prendre en compte et d'informer les services de milieu ouvert des changements de lieux d'incarcération des mères
- faciliter les visites en détention des enfants auprès de leur mère, que les mères soient détenues sur l'interrégion ou en dehors.

En DIR GO, une journée de travail entre RLC et coordinatrice MILRV Grand-Ouest a permis d'aborder différents sujets et perspectives (livret visite en détention, thèmes de formation) et surtout de reprendre la rédaction en cours du protocole de coopération, en référence à la note DAP-DPJJ du 19 février 2021.

Dans le Vaucluse, l'année 2022 a vu naître l'édition de la BD relative aux valeurs de la République et la laïcité avec un premier projet commun SPIP84 /DT Alpes Vaucluse : Création d'un roman graphique de 52 pages, comprenant plusieurs histoires créées par des mineurs de la PJJ et personnes suivies par le SPIP.



En Aube-Haute-Marne, plusieurs journées de sensibilisation ont été mises en place par l'éducateur MLRV et la RLC à destination des agents de la PJJ et de l'AP : intervention de Nicolas Henin, intervention de l'ONAC-VG et d'Amnesty International. La coopération RLC-binômes de soutien en Aube-Haute-Marne a fait l'objet d'une diffusion comme bonne pratique sur l'intranet : Protocole local de coopération RLC et binôme de soutien de la MILRV

III. UNE MISSION QUI S'ADAPTE À UN CONTEXTE ÉVOLUTIF

A. Analyse du phénomène de radicalisation

1. Analyse globale

Au 30 juin 2023, 582 mineurs suivis par la PJJ sont recensés dans Astrée [4]:

- 86 sont suivis dans un cadre pénal
- 40 sont suivis dans un cadre civil pour des risques de radicalisation
- 95 sont suivis par la PJJ à un autre titre et ont été signalés en risque de radicalisation
- 388 sont suivis du fait de la radicalisation de leurs parents

Ensemble des mineurs [5]	Mineurs suivis au pénal C1	Mineurs suivis au civil C2	Mineurs déjà suivis par la PJJ pour lesquels il y a eu un signalement magistrat C3	Mineurs suivis du fait de la radicalisation des parents C4	Tous mineurs C1 + C2 + C3 + C4
dont le dossier est en cours	86	40	95	388	582
dont le dossier est archivé	170	89	146	248	608
Ensemble	256	129	241	636	1190

[4] Le nombre total de jeunes n'est pas une somme, d'où le différentiel entre le nombre de mineurs suivis et le détail par type de suivi. Les identifiants cryptés dans l'application de recensement sont « dédoublonnés » automatiquement par l'application. Un même jeune a pu être enregistré la même année dans des catégories différentes : il sera compté dans chacune d'elle, mais au total ne comptera que pour un.

[5] A noter que, depuis l'instauration du CJPM, la saisie des dossiers dans Astrée est impactée. Certaines données et mesures issues du CJPM (exemple : la MEJ) ne sont pas intégrées, tout comme certaines unités nouvelles. Un travail auprès du service informatique dédié a été réalisé par la MNVI, mais l'actualisation d'Astrée est laissée en suspens. Certains dossiers ne peuvent pas être correctement référencés.

Le nombre de situations recensées dans Astrée est en légère baisse puisqu'il était de 592 au 30 mai 2022. Toutes les catégories ont légèrement baissé à l'exception de la catégorie des mineurs suivis en raison de la radicalisation de leurs parents en augmentation d'une quarantaine de situations.

A noter cependant que cette baisse s'explique par le grand nombre de situations dont le dossier a été archivé (608 dossier archivé en juin 2023 contre 392 en mai 2022). En effet, si nous observons l'ensemble des mineurs dont le dossier est en cours par année de début de prise en charge, 2022 constitue l'année où le plus de situations ont été instruites avec 289 mineurs toutes catégories confondues sur 582 mineurs recensés dans Astrée :

Ensemble des mineurs par année de début de prise en charge	Mineurs suivis au pénal C1	Mineurs suivis au civil C2	Mineurs déjà suivis par la PJJ pour lesquels il y a eu un signalement magistrat C3	Mineurs suivis du fait de la radicalisation des parents C4	Tous mineurs C1 + C2 + C3 + C4
2017			4	50	54
2018	3	2	8	69	608
2019	6	2	16	98	118
2020	29	2	35	142	197
2021	40	14	40	151	233
2022	31	14	46	207	289
2023	18	14	14	77	117
Ensemble	86	40	95	388	582

La répartition géographique est toujours très inégale puisque 254 situations sont suivies en Ile-de-France et Outre-Mer pour 7 dans le Sud-Ouest. En outre, certaines interrégions ont connu une hausse des suivis en 2022 (notamment explicable par les retours de mineurs RZOGT) alors que d'autres interrégions ont constaté au contraire une baisse du phénomène de radicalisation.

Baisse des suivis Astrée en 2022	Suivis Astrée stables en 2022	Hausse des suivis Astrée en 2022
DIRPJJ Grand-Nord	DIRPJJ Grand-Centre	DIRPJJ Sud-Est
DIRPJJ Centre-Est	DIRPJJ Île-de-France et Outre-Mer	DIRPJJ Sud
DIRPJJ Grand-Est	DIRPJJ Sud-Ouest	
	DIRPJJ Grand-Ouest	

Déjà signalé en 2021 par les magistrats du pôle antiterroriste, le développement de l'idéologie d'extrême droite et d'ultra violence a été constatée en 2022.

Des références à ces idéologies sont signalées dans des situations de radicalisation en DIR GE, GO, IDFOM, SE, GC. Les infractions en lien avec des propos racistes, antisémites voire néo-nazis se multiplient également.

Nous notons également une montée des menaces de crimes de masse visant des établissements scolaires en 2022 sur plusieurs territoires du Grand-Centre et du Sud-Est. Dans les Bouches du Rhône, six mineurs (garçons) très actifs dans la mouvance ultra-droite sont aujourd'hui suivis (distribution de tracts, organisation de « brigades citoyennes », entraînement en treillis, survivalisme, masculinisme, etc.)

Ces menaces de crimes de masse sont parfois liées à la mouvance néonazie (Var). Certains mineurs peuvent procéder à ce type de menace avec ou sans fond idéologique apparent mais des traits communs sont néanmoins observés : quasiment tous présentent des signes de vulnérabilité psychologique souvent liée à des situations de harcèlement scolaire. On observe que le point de départ de la recherche est finalement la violence, avec une forte consommation de contenus de violence extrême sur les réseaux sociaux, sans recherche idéologique précise et navigant ainsi d'un courant à l'autre (Franche Comté).

Dans un autre registre, la DIR Sud observe que les modes de radicalisation religieuse islamiste ressortent également beaucoup de l'usage des réseaux sociaux comme Instagram, Snapchat et TikTok. Ainsi, plusieurs signalements ont été remontés par l'Education nationale en raison du phénomène de port de tenues traditionnelles islamiques à l'entrée ou au sein des collèges et lycées en lien avec des challenges TikTok.



Préconisation : accompagner la montée en compétence des professionnels concernant les nouvelles formes de radicalisation (notamment ultra-droite, fascination pour la violence et les crimes de masse) et la diversité des profils des mineurs suivis

2. Analyse par catégorie

La quatrième catégorie « mineurs suivis en raison de la radicalisation de leurs parents » est en hausse dans toutes les interrégions, évolution évidemment liée aux rapatriements de mineurs RZOGT (cf. partie III.B). Cette tendance est d'ailleurs observée depuis 2019. Ces situations complexes se déroulent sur un temps long, les MJIE étant souvent suivies d'une AEMO.

Concernant la catégorie trois « signalement d'un risque de radicalisation pour un mineur suivi par la PJJ », on note une grande hétérogénéité des suivis au regard des idéologies identifiées. En DIR Grand-Centre, la RLC a analysé les situations pour en dégager certaines similarités : nouvelles orientations données par les jeunes à leur engagement, recherche de spiritualité en lien avec des fragilités familiales, investissement dans le courant djihadiste initié par l'environnement familial ou amical, fascination pour la violence.

Concernant les mineurs poursuivis pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, 15 sont suivis par la PJJ ; 10 mineurs et 5 jeunes majeurs. Un défèrement a eu lieu en 2022, il s'agissait d'un mineur revenu de zones d'opérations de groupements terroristes avec sa mère et ses frères.

B. La situation des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes

L'année 2022 a été marquée par trois rapatriements depuis les camps du Rojava, dont deux d'envergure. Au total, 82 mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes (mineurs RZOGT) sont rentrés en 2022, par voie de rapatriement ou suite à une expulsion dans le cadre du protocole Cazeneuve notamment :

- 34 mineurs le 5 juillet – rapatriement
- 2 mineurs le 3 octobre – rapatriement
- 1 mineur le 17 octobre – expulsion depuis l'Algérie
- 40 mineurs le 20 octobre – rapatriement
- 3 mineurs le 24 octobre – protocole Cazeneuve
- 2 mineurs le 22 novembre – protocole Cazeneuve

Ainsi, 2022 est l'année où le plus de mineurs RZOGT sont rentrés sur le territoire national. Pour la première fois, des femmes majeures ont également été rapatriées des camps du Rojava, les mineurs rentrés par voie de rapatriement sont donc pour la plupart revenus avec leur mère, qui ont presque toutes été interpellées directement à leur arrivée et incarcérées.

Pour ces deux grandes opérations de rapatriement en juillet et octobre, un dispositif ad hoc a été mis en place par les acteurs du dispositif dans les Yvelines. A Vélizy Villacoublay, après un premier examen médical sur le tarmac, les mineurs ont été orientés vers une structure proposée par l'ASE du 78 au campus des Mureaux. En parallèle, le parquet de Versailles s'est dessaisi au profit des parquets compétents en raison du dernier domicile connu de la famille ou du lieu de vie de la famille élargie, comme prévu par la nouvelle instruction interministérielle du 21 avril 2022 (cf. partie V.D). Le campus des Mureaux est une structure temporaire permettant d'accueillir les enfants le temps que les conseils départementaux des différents territoires concernés puissent s'organiser et venir chercher les enfants dans des délais contraints. En effet, l'anticipation des retours est impossible en raison du caractère confidentiel des opérations de rapatriement, les conseils départementaux ne sont donc informés qu'une fois les mineurs arrivés sur le tarmac et le parquet de Versailles dessaisi au profit des parquets locaux. Pour autant, le campus des Mureaux est bien resté une structure d'urgence et a fermé ses portes trois jours après l'arrivée des mineurs en juillet et en octobre.

Suite à ces nouveaux rapatriements, plusieurs territoires ont eu à connaître leur première prise en charge de mineurs RZOGT. [Ainsi, les parquets de 20 territoires ont été mobilisés pour l'accueil des enfants en protection de l'enfance sur l'année 2022](#) (Bobigny, Boulogne sur Mer, Cahors, Chambéry, Chartres, Créteil, Evry, Marseille, Meaux, Melun, Montpellier, Nice, Paris, Quimper, Saint Briec, Toulouse, Tours, Versailles, Vesoul, Villefranche sur Saône). Désormais 48 juridictions situées dans 43 départements sont saisies pour des situations de mineurs RZOGT au titre de l'assistance éducative et/ou de leur suivi en CPRAF-R.

On observe également une évolution des profils des mineurs RZOGT sur l'année 2022.

Les profils des femmes rapatriées sont identifiés comme globalement plus « idéologisés » que ceux des précédentes returnees. Les mineurs ont séjourné plus longtemps sur zone, voire y sont nés et manifestent de ce fait davantage de traumatismes.

Ces situations s'avèrent globalement plus complexes, et véhiculent une « charge émotionnelle importante », telle que les professionnels la qualifient eux-mêmes.

Elles nécessitent un soutien renforcé des équipes concernées, de fait les RLC se sont retrouvés en première ligne. Ils ont eu à faire face à ces situations inédites et dû rapidement monter en compétences, pour les territoires n'ayant précédemment jamais connu ce public.

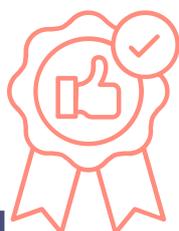
Concernant le profil des mineurs, ils restent très jeunes (+70% sont âgés de moins de 10 ans), plusieurs adolescents et pour la première fois de jeunes majeurs ont été rapatriés. Ces situations particulières ont nécessité une grande adaptabilité des services, notamment pour les jeunes majeures emmenées sur zone par leurs parents mineures et qui n'ont pas fait l'objet de poursuites pénales à leur retour.

Deux jeunes majeurs sont rentrés en 2022 :

- *Un mineur de 17 ans, revenu avec sa mère et ses deux petits frères a été déféré le jour de ses 18 ans devant le juge d'instruction antiterroriste. Le mineur a ensuite été pris en charge par le dispositif DASI (dispositif d'accueil spécialisé et individualisé) de la DIR IDFOM par une équipe d'éducateurs 24h/24h dans le cadre d'un contrôle judiciaire.*
- *Une jeune fille de 19 ans, revenue avec sa mère et ses frères et sœurs, a été placée en garde à vue à la DGSJ à son arrivée sur le sol français. Aucune charge n'a été retenue contre elle, elle a été prise en charge dans le cadre d'une PJM avec une ordonnance de placement. Elle a dans un premier temps été placée au sein du dispositif ESOR+ de la DIR IDFOM (lieu de placement individuel monté ad hoc pour cette situation avec un suivi 24h/24 par des éducateurs). Elle a également fait l'objet d'une mesure individuelle de contrainte administrative et de sécurité (MICAS).*

Comme l'année précédente, les modalités de placement ont évolué vers davantage d'accueil en structures collectives, notamment du fait de la saturation de l'offre de places en famille d'accueil. C'est notamment le cas dans les Alpes Maritimes, dans les Yvelines ou encore dans l'Hérault, où une fratrie de six mineurs a été prise en charge dans un lieu de vie originellement destiné aux mineurs non accompagnés (MNA).

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR IDFOM – Création du dispositif « ESOR + »**

Le dispositif ESOR – équipe de soutien opérationnel régional – intervenant sur les problématiques de radicalisation, est composé de deux éducateurs, d'un psychologue ainsi que d'un médiateur des faits politique et religieux. En 2022, le dispositif a été repensé pour proposer également des modules d'accueil 24h/24 ou des mini-séjours. Le lieu d'accueil est situé dans l'Essonne et fonctionne sur un temps de douze semaines avec un sas qui conditionne ensuite la prise en charge vers un modèle de droit commun.

- **DIR SE – Création du dispositif « DIAM »**

Dans les Alpes Maritimes, un groupe de travail initié fin 2022 par le parquet et la préfecture, co-animé par la PJJ, l'Education nationale et le conseil départemental, visait à préparer la mise en place du DIAM (dispositif innovant des Alpes Maritimes) pour compenser la difficulté à recruter des familles d'accueil et éviter de séparer une fratrie dont le retour était annoncé début 2023. Des professionnels de trois associations du SAH (Montjoie, ALC et fondation Acte) se relaieront pendant six mois dans un appartement financé par le conseil départemental en capacité de loger trois enfants, le temps de réalisation de la MJIE et des premiers bilans scolaires et médicaux. Cette prise en charge personnalisée permettra de travailler plus sereinement la perspective d'un placement en famille élargie ou famille d'accueil à plus long terme.

IV. ÉVOLUTION DE LA MISE ŒUVRE DE LA MISSION « LAÏCITÉ - CITOYENNETÉ - RADICALISATION »

A. Un positionnement effectif des référents laïcité citoyenneté en DIR et dans les territoires

Dans l'ensemble des territoires, le rattachement des RLC au DIR/DIRA ou au DT/DTA est effectif. Ce rattachement s'accompagne d'une participation aux réunions de direction (CODIR/CODIR élargi/CDIR/CDT/CDTE) ce qui permet aux RLC d'avoir une bonne connaissance des enjeux stratégiques, d'identifier les besoins des professionnels et de porter les orientations auprès de l'ensemble des services par le biais de la ligne hiérarchique.

La mission est donc bien implantée et il est noté une bonne transversalité avec les différents pôles mission (missions éducatives, suivi financier, ressources humaines). Dans le Grand-Est, des points entre les RLC et les responsables d'appui au pilotage territorial (RAPT) sont organisés deux fois par an pour assurer la bonne gestion des crédits PLAT. Dans le Sud-Est, des projets sont portés en commun avec la DME sur la formation à la neutralité des agents techniques. Dans le Sud-Ouest le travail de la RLC en direction interrégionale avec le service de la communication permet d'accompagner la diffusion de flash info par mail sur les missions du RLC. Enfin, dans le cadre des recrutements et du suivi du bon positionnement des agents, les RLC sont fréquemment sollicités par les ressources humaines. Les contrôles laïcité-neutralité réalisés en 2022 ont par ailleurs considérablement renforcé les liens entre les RLC et l'ensemble des missions.

Deux ans après la diffusion de la note cadre d'intervention des RLC du 1er décembre 2020 appelant à un recentrage des RLC sur leur cœur de mission, certains RLC assument encore des missions hétérogènes. En effet, outre leurs missions de RLC, ils peuvent aussi partager d'autres dossiers : culture, sport, partenariat justice-armée, gestion des appels à projets, organisation du déploiement de l'expo 13/18, égalité femme/homme, justice de proximité, référents formation ou communication, etc.

Ce n'est pas sans incidence sur l'exercice de leur cœur de mission, leur charge de travail et la perception que les professionnels peuvent avoir de leur rôle. A l'heure de l'augmentation des prises en charge de mineurs RZOGT, de l'accélération du déploiement de la formation aux valeurs de la République (VRL), et de la mise en œuvre des plans d'actions interrégionaux laïcité neutralité suite au contrôle thématique, il est primordial de les recentrer pour garantir le déploiement de ces missions.

B. Instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission

En 2022, des instances de travail ont émergé dans le but de renforcer le portage des orientations stratégiques de la mission des RLC. La DIR IDFOM a par exemple organisé un COPIL laïcité citoyenneté avec les membres du CODIR, la MNVI, le PNAT, les DT et les RLC.

En parallèle, les instances de travail classiques relatives aux missions des RLC se sont tenues avec des modalités propres à chaque territoire. Ces instances ont été fédératrices, notamment car elles ont permis aux professionnels de terrain d'être mis en lien avec des partenaires travaillant sur le champ de la laïcité, de la citoyenneté et de la prévention de la radicalisation violente.

- **Sur les situations en lien avec la radicalisation :**

Au sein de la DT Yvelines, les groupes d'analyse des pratiques en lien avec des partenaires (Nuna Thérapie et Ethnoart) ont été relancés en 2022 pour soutenir les professionnels notamment à la suite des différents rapatriements de mineurs RZOGT.

Au sein de la DIR SUD, une commission d'appui et de veille sur la prise en charge des jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation a été mise en place.

Sur la DT Aube-Haute-Marne un groupe de travail sur les radicalités s'est constitué réunissant une vingtaine d'agents de la PJJ et de l'AP (DS, RUE, psychologues, éducateurs, assistantes sociales et le binôme de soutien de l'AP ainsi que le CPIP référent radicalisation). Ce groupe de travail piloté par la RLC DT met au travail différentes thématiques afin de permettre une montée en compétence des professionnels autour des multiples formes de radicalités. En 2022, trois journées d'études sur l'accompagnement socioreligieux et la guerre d'Algérie ont été portés par le groupe de travail.

- **Sur les sujets laïcité et citoyenneté et les projets PLAT :**

Sur la DT Aquitaine Nord, les professionnels de l'EPEI de Pessac se sont réunis dans une instance spécifique pour rédiger une charte interne de la laïcité. Des mineurs ont été associés à ces temps de travail ce qui a permis une très bonne appropriation des principes de laïcité au sein du service.

Dans le Sud-Est, une commission interrégionale d'étude des projets s'est tenue rassemblant chaque DT pour présenter une stratégie annuelle de programmation des projets de médiations éducatives à partir des bilans 2021. Cette instance a été l'occasion de rappeler les attendus MNVI relatif aux crédits PLAT. Cette instance a permis d'allouer des enveloppes prévisionnelles à chaque territoire concernant le PLAT 1 formation afin de permettre de projeter de manière cohérente leurs actions sur l'année 2022.

- **Sur les principes de laïcité et neutralité lors des recrutements d'agents :**

La DIR Sud-Est a mis en place une instance spécifique pour les professionnels contractuels dans le cadre de leur cdésation. En amont de la cdésation, le DIR conduit des entretiens individuels en présence du DRH, de la RLC DIR et du DT ou d'un représentant. Cette instance permet de positionner l'importance du principe de laïcité et de neutralité pour les professionnels concernés par cette démarche.

A noter que les contrôles laïcité-neutralité qui se sont tenus dans les différents territoires ont fédéré les professionnels dans les instances de travail animées par les RLC, permettant ainsi de porter largement les thématiques en lien avec la laïcité, la neutralité, la citoyenneté et la radicalisation violente. S'agissant du SAH, les contrôles laïcité-neutralité ainsi que l'avis du conseil d'Etat du 14 octobre 2021 ont participé à mobiliser plus largement le SAH dans les instances de travail en 2022.

C. La relation entre le RLC et les établissements et services

Les RLC DT sont identifiés aujourd'hui sur les territoires et sollicités par les établissements et services. Les différents sujets d'actualité de l'année 2022 et plus particulièrement les différentes vagues de rapatriements, les contrôles laïcité-neutralité et le déploiement des formations laïcité ont fortement mobilisé les RLC dans les services. L'accompagnement de proximité des RLC a été particulièrement valorisé par les professionnels qui ont été plus nombreux que les années précédentes en recherche d'interlocuteurs directs.

Comme les années précédentes, les liens avec les services prennent différentes formes :

- Le soutien aux prises en charge ;
- La présentation des orientations ;
- Le soutien à l'élaboration des projets PLAT ;
- Le recensement des besoins en formation ;
- La diffusion d'informations relatives à l'évolution du phénomène de radicalisation ;
- La mise à disposition d'un panel de ressources (outils éducatifs, expositions, etc.) et de partenaires utiles au suivi des situations ;
- Des sollicitations pour des animations pédagogiques en direction des mineurs.

Il est à noter qu'en 2022, les RLC ont été particulièrement en lien avec les services sur les sujets suivant :

- Laïcité et neutralité ;
- Gestion du fait religieux pour les mineurs suivis par la PJJ ;
- Accompagnement des professionnels sur le repérage de situations en lien avec la radicalisation violente ;
- Accompagnement des mineurs RZOGT ;
- Mise en relation avec des partenaires dans le cadre d'analyse des pratiques.

L'inscription des thématiques laïcité/citoyenneté est systématique dans les projets de service des établissements dans les territoires où la mission est portée par la ligne hiérarchique et dont l'importance est rappelée dans les instances stratégiques (CODIR, CDIR, CDT, etc.)



Préconisation : encourager la transversalité entre les différents pôles (RH, missions éducatives, finance, politiques institutionnelles, etc.) pour asseoir le rôle de soutien du RLC dans son domaine de compétence

V. ACTIONS SPÉCIFIQUES

CONDUITES DANS LE CADRE DE LA MISSION

De nombreux travaux sur les thématiques de la mission ont été menés en 2022, qu'il s'agisse par exemple de groupes de travail sur le fait religieux (GT national, GE et Sud), d'un livret à l'attention des professionnels prenant en charge des mineurs RZOGT (IDFOM) ou encore d'un vadémécum sur la laïcité (GN).

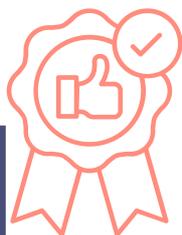
Il est important de noter que les outils créés doivent être accompagnés car s'ils sont simplement diffusés mais ne sont pas présentés, les professionnels s'approprient difficilement ces contenus.

A. Actions de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés

En 2021, une préconisation a été émise sur le besoin d'un travail relatif au repérage et à l'évaluation de la radicalisation au niveau national. Celui-ci s'est traduit par un atelier lors du regroupement national des RLC à La Rochelle (cf. Annexe 2 Atelier 5 « Sensibilisation « L'évaluation de la radicalisation » ») et l'organisation d'une formation à l'outil pédagogique d'analyse de l'extrémisme violent « Alvéole », développé par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) à Montréal. Alvéole a été conçu pour soutenir à l'analyse de situation à risque de radicalisation violente, en facilitant l'exploration de différentes facettes du phénomène dans une approche interdisciplinaire.

Cet outil pédagogique a d'ailleurs été utilisé lors de synthèses par les RLC DT et a obtenu l'adhésion des équipes présentes.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR IDFOM – Création de "l'outil de repérage"**

La DIR est partie du constat que les professionnels ne se sentent pas suffisamment outillés pour prévenir et repérer une éventuelle radicalisation violente chez un mineur ou un jeune majeur. Pour répondre à ce besoin, les RLC DIR ont constitué un groupe de travail composé du réseau des RLC du territoire, d'Houssame Bentabet, médiateur des faits politiques et religieux, de Géraldine Casutt, sociologue spécialiste du djihad au féminin ainsi que de François Freund, concepteur d'outils pédagogiques. La mission du GT a été de construire un outil simple d'utilisation pour les professionnels qui puisse être une grille d'observation objectivable pour prévenir et accompagner les éventuels signes de radicalisation violente. Il a été pensé pour être utilisé de manière individuelle par les professionnels ou à l'occasion de synthèses pluridisciplinaires. La phase d'expérimentation et la finalisation de l'outil est prévue pour septembre 2023.

A noter que la qualité des écrits professionnels reste également à conforter concernant ces prises en charge spécifiques.



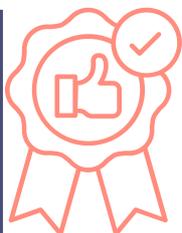
Préconisation : poursuivre l'accompagnement des professionnels concernant la mise à l'écrit des observations relatives aux mineurs en situation de radicalisation

B. Le déploiement d'actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes

La note du 5 février 2021 relative à « l'action de la PJJ en faveur de la promotion de la citoyenneté et la prévention des radicalisations – Cadre de l'action éducative – Crédits PLAT/PART » a permis d'affiner les projets proposés par les RLC et financés sur le PLAT 1. Trois points nécessitent d'être davantage travaillés afin de poursuivre l'accompagnement de la note et de développer les actions en lien avec les thématiques de la mission :

- La faible remontée de projets : la crise sanitaire en 2020 et 2021 a fortement impacté le montage de projets. On observe en 2022 des remontées plus conséquentes. Dans plusieurs DIR, la stratégie élaborée par les RLC vise à impulser des projets directement à leur niveau pour palier le faible montage de projets par les unités. Cette stratégie s'est avérée positive pour l'année 2022. Cependant, on note qu'en l'absence de RLC sur certains territoires, le nombre de projets montés par les structures s'affaiblit.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR SO – « Le guide d'élaboration des projets PLAT »**

Un guide sur les projets PLAT inspiré du document stratégique de la DIR Sud a été élaboré par la RLC DIR, une stagiaire et un graphiste. Il reprend pour partie la note DPJJ du 05 février 2021, la fiche procédure pour la gestion des crédits PLAT-PART et donne à voir un grand nombre d'actions et de formations menées au sein de la DIR SO. Il sera présenté aux établissements et services comme une boîte à outils destinée aux professionnels dans l'objectif de les motiver à mettre en place certains de ces projets ou bien de les encourager à en inventer d'autres.



- Des projets ne correspondant pas aux thématiques telles que définies dans la note du 5 février 2021 : les projets proposés dans leur ensemble gagnent en qualité tant au niveau des contenus que de la réflexion menée en amont. Ils témoignent ainsi d'une plus forte appropriation de ces thématiques par les équipes éducatives et d'une amélioration du portage hiérarchique des cadres, voire d'une impulsion de certains cadres à mener ce type de projet avec les jeunes pris en charge. Néanmoins, des projets ciblés crédits « justice de proximité » continuent de remonter à la MNVI.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR GO – « Note relative aux règles de sollicitation des crédits PLAT pour l'année 2023 »**

En début d'année, une note du DIR rappelle les thématiques définies dans la note DPJJ du 5 février 2021, donne les orientations privilégiées par la DIR et indique la procédure à suivre, avec notamment un pas à pas sur la procédure financière. En 2023, il s'agissait des projets poursuivant les objectifs suivants :

- Sensibiliser le mineur au fait religieux et au principe de laïcité ;
- Développer une approche pédagogique de la citoyenneté et du fonctionnement du système démocratique et de ses institutions ;
- Aiguiser l'esprit critique des mineurs notamment dans l'usage du numérique.

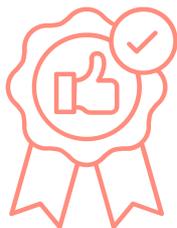
- La montée en compétence des professionnels : plusieurs outils peuvent être directement animés par le RLC voir les professionnels. Rendre les professionnels davantage capables d'animer ou de co-animer des séquences eux-mêmes permet de palier l'indisponibilité de certains partenaires (notamment avec des ressources humaines limitées, comme cela a été le cas dans certaines interrégions avec les référents mémoriaux régionaux de l'ONAC-VG) et de renforcer le maillage partenarial en favorisant ainsi la contribution des professionnels à l'ensemble de la démarche pédagogique mise en œuvre dans un objectif de co-construction.

Les projets prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes se déclinent principalement autour de cinq thématiques :

1. La citoyenneté

Les RLC ont continué à investir la mise en œuvre des mesures collectives exercées par les services, notamment en apportant leurs compétences lors de stages de citoyenneté et réparations pénales. Ils ont également profité d'événements tels que les élections présidentielles pour monter des projets sur la citoyenneté, les valeurs de la République, le vivre-ensemble, l'égalité et la lutte contre les discriminations...

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR CE – « TANDIKOI »**

Le jeu « Tandikoi » a été réalisé à l'initiative de l'équipe de l'UEMO de Villefontaine (DT Isère), en lien avec la RLC. Ce jeu éducatif sous forme d'un jeu de société-plateau favorise la participation active à la vie collective et l'éducation par la promotion de la citoyenneté. Il s'agit, non pas d'avoir des réponses précises aux différentes thématiques qui seront abordées, mais d'aider les participants à se questionner et à verbaliser le travail de réflexion qui leur est demandé à travers le jeu. Il a pour vocation d'en faire des citoyens éclairés, capables de s'exprimer, de partager leur opinion et de s'interroger, en mettant notamment l'accent sur les notions d'expression des émotions et d'empathie à travers le recours à la photo expression par des cartes « image ».

- **DIR Sud – élections présidentielles de 2022**

La RLC DT Tarn/Aveyron a accompagné des mineurs pris en charge à l'EPM de Lavaur en amont des élections : elle a animé un atelier préparation au vote, document support et vidéo/animations de deux demi-journées en avril 2022.

- **DIR IDFOM - Table ronde « Les missions des RLC en Outre-mer : la continuité territoriale dans une logique sociétale spécifique »**

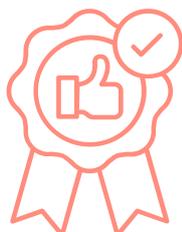


Cette table ronde a l'occasion du regroupement des RLC à La Rochelle du 22 au 24 juin 2022, rassemblait l'ensemble des RLC des territoires Ultra-marins. Elle visait à exposer les spécificités des missions et la réalité des RLC en Outre-Mer. Pour ce faire, les RLC ont chacun à leur tour présenté leur territoire et des types de projets mis en œuvre avec les jeunes.

Par exemple, la RLC Guadeloupe a expliqué un projet autour du « gwoka », ensemble de musique, chants et vêtements que les esclaves utilisaient pour communiquer entre eux et fêter le samedi. Le gwoka est classé au patrimoine immatériel de l'humanité. L'idée du projet Gwoka avec les jeunes émane du constat que les jeunes ne connaissaient pas leur culture, avaient le regard tourné vers les Etats-Unis, la culture « thug life » des rappeurs et ne trouvaient pas leur place dans la société. Il a donc été décidé de monter un projet qui permettrait de participer aux commémorations de l'abolition de l'esclavage le 27 mai et à l'apprentissage du gwoka, avec visite de lieux mémoriels (notamment marches sur les traces du lieu d'arrivée des esclaves).

2. Le travail autour de la mémoire

En novembre 2022, un état des lieux national sur le travail autour de la mémoire a été réalisé par la MNVI. Ce travail faisait état de la déclinaison des conventions nationales dans les différentes interrégions, avec le camp des Milles, la LICRA et l'ONAC-VG et recensait également les projets déjà réalisés en partenariat avec le Mémorial de la Shoah. Cet état des lieux a notamment appuyé la signature en 2023 d'une convention nationale avec le Mémorial de la Shoah, à l'initiative de la directrice de la PJJ.



BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES

- **DIR SE - Commémoration du 11 novembre 1918 à Avignon**

Dans le cadre du projet « Quand les jeunes s'emparent du devoir de mémoire » co-organisé avec l'ONACVG, en présence de plusieurs officiels (préfète, autorités civiles et militaires), des jeunes de la PJJ accompagnés de l'association « Volt, par l'image et le son » ont préparé puis participé à la commémoration et ont réalisé une vidéo restituant cette cérémonie.

- **DIR GC – Partenariat avec le Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret (CERCIL)**

Les DT Touraine-Berry et Centre-Orléans ont depuis plusieurs années signé une convention avec le CERCIL, qui est évaluée et renouvelée chaque année. Ainsi, pour l'année 2022, 76 jeunes de la PJJ ont été accueillis au CERCIL, répartis en treize séances (sept stages de citoyenneté, trois mesures de réparation et trois séances pour un projet commun CEF/UEAJ). Afin de maintenir la bonne connaissance de ce partenariat malgré le turn over important sur les postes d'éducateurs, les professionnels PJJ sont invités chaque année à une visite collective dédiée afin de découvrir (ou redécouvrir) le lieu.

- **DIR IDFOM – Séminaire « Mémoire et attentats »**

Les 16 et 17 mars 2022, la DIR, en partenariat avec le programme « 13-Novembre », a organisé deux jours de séminaire pour aborder l'articulation entre mémoires individuelles et mémoire collective à la suite d'événements traumatiques. Plus de 150 participants ont suivi les interventions de victimes rescapées, de témoins, de professionnels étant intervenus lors des attentats du 13 novembre et de chercheurs. Ces interventions ont été complétées par des ateliers pratiques pour construire des projets à destination des mineurs suivis par la PJJ. Une vidéo du séminaire est disponible [via ce lien](#).

Le travail autour de la mémoire constitue l'une des thématiques les plus investies par le réseau des RLC depuis la création de la mission, comme en témoigne chaque année les différents bilans d'activité MNVI. Cette thématique a d'ailleurs été au cœur du regroupement national des RLC à La Rochelle du 22 au 24 juin 2022.

Outre la bonne déclinaison des conventions nationales, les RLC s'appuient sur les lieux de mémoire et développent des actions et projets innovants, avec notamment des parcours mémoriels.

L'annexe 4 recense les lieux de mémoire qui font l'objet d'actions mises en place avec la PJJ ponctuellement ou dans le cadre de conventions partenariales.

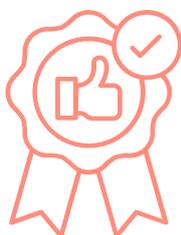
3. L'éducation aux médias

En lien avec la consommation des jeunes des réseaux sociaux, notamment l'augmentation de contenus visionnés toujours plus violents (cf partie III.A.1), l'axe « L'éducation aux médias » constitue un enjeu important de prévention pour les années à venir. D'autant qu'il semble que la culture des jeunes sur cet aspect puisse être très différente des adultes qui les accompagnent et qui sont moins présents dans ces espaces de socialisation et d'échanges.

Préconisation : poursuivre le développement des projets sur la thématique de l'éducation aux médias et l'usage des réseaux sociaux

4. Le phénomène de radicalisation

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR CE – Création de la BD « Comprendre pour mieux agir : laisse ton empreinte »**

Dans le cadre de l'action « comprendre pour mieux agir » sur la DT Loire, quatre jeunes ont réalisé une bande dessinée sur la thématique de la radicalisation afin de laisser une trace. Lors de la semaine de la manifestation, la bande dessinée était disponible en vente au public et les jeunes ont symboliquement dédié leur BD en lien avec les artistes et conférenciers de l'événement.

- **DIR SE – Exposition « Les voix des Yézidis » avec l'association Yahad in Unum**



Yahad-In-Unum, travaille depuis 2015 aux côtés des enfants entraînés de force par Daech en Irak et en Syrie (notamment la population yézidie persécutée et réduite en esclavage sous le califat). La RLC des Bouches du Rhône a travaillé avec Yahad pendant trois ans afin de concevoir un support pédagogique qui rende visible la connexion de leur action à nos enjeux de protection de l'enfance : l'exposition : « Les voix des Yézidis » a été finalisée en 2022. Elle présente des portraits de yézidis, survivants des crimes de Daech, ainsi que des extraits écrits et des vidéos de leurs témoignages, et des panneaux explicatifs décrivant le contexte. Elle est conçue pour être itinérante et pourra être mise à la disposition de partenaires afin de toucher un large public.



Inauguration de l'exposition au CRIF, Paris décembre 2022

5. Le fait religieux

Le volet « laïcité » sera détaillé dans une partie dédiée en point C.

Dans une dynamique d'intégrer davantage la prise en compte du fait religieux dans les prises en charge, un GT national « religiosité, fait religieux et accompagnement spirituel » s'est réuni à quatre reprises en 2022. Le GT a débuté en mars et la publication d'un guide est prévue pour la rentrée 2023. Animé par la MNVI, il est composé de représentants de cinq DIR et de l'ENPJJ, de deux représentants de la SDMPJE et de deux représentants de l'administration pénitentiaire.

Partant du constat que le fait religieux et la religiosité ne relevaient pas encore d'une stratégie élaborée mais plutôt d'initiatives et tentatives assez rares et localisées, le livrable du GT a pour objectif d'impulser cette stratégie en apportant notamment un éclairage sur la distinction entre :

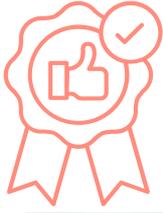
- **Religiosité** (rapport qu'entretient l'individu à la religion) ;
- **Fait religieux** (fait observable et vérifiable relatif aux religions comprises comme des activités humaines qui s'inscrivent dans un espace, une organisation, une histoire, une civilisation et dont l'enseignement est laïque) ;
- **Accompagnement spirituel** (qui concerne un accompagnement dans la doctrine ou la vie centrée sur Dieu et les choses spirituelles).

Tout comme on s'intéresse aux différents aspects de la vie d'un mineur, aborder la place que peut avoir la religion dans sa vie peut apparaître intéressant au cours de sa prise en charge par la PJJ, si elle occupe une place particulière dans l'identité. Le guide a vocation à outiller les professionnels pour investiguer ce domaine et accompagner les réflexions des mineurs dans le respect du devoir de neutralité des agents publics. Il ne s'agit pas d'entrer dans une discussion sur l'interprétation de textes religieux, mais de proposer au jeune de réfléchir à ses connaissances sur le fait religieux, de lui proposer des actions éducatives pour l'aider à se poser des questions et contribuer à lui apporter des réponses éducatives en accord avec les principes et valeurs de la République.

Parallèlement à ce travail au niveau national, deux autres groupes de travail sur la même thématique ont été impulsés en DIR Sud et DIR Grand-Est. A noter que la RLC DIR GE et le RLC DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées (DIR Sud) participent au GT national et permettent ainsi la coordination des travaux interrégionaux et du national.

En DIR Sud, le lancement en janvier 2022 du GTIR « Fait religieux et liberté de conscience dans les prises en charge éducatives » a pour objectif la publication d'un guide interrégional des pratiques éducatives portant sur le champ de l'accompagnement des mineurs sur le fait religieux.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR GE – Mallette**
« **Faits religieux, laïcité et neutralité** »



L'année 2022 a été l'année de l'aboutissement des travaux du groupe de travail et leur concrétisation par la conception d'une mallette pédagogique distribuée dans chaque unité SP, chaque CEF et chaque CER du Grand Est. Ce kit est conçu comme un support de travail à destination des professionnels. Il permet une facilitation de la prise en compte de la religiosité et du travail sur la question de la religion dans la prise en charge des mineurs. Il contient un livret pédagogique explicatif de la démarche et des réflexions engagées, mais aussi des affiches, des jeux et un DVD.

- **DIR IDFOM - Jeu de piste Laïc Cité**

La DIR a développé un jeu de piste en plein cœur de Paris en partenariat avec l'association « On aurait dit ». Ce jeu de rôle construit sous la forme d'une enquête, permet de retrouver un personnage historique tout en répondant à des énigmes liées à la laïcité. Cette activité ludique invite les mineurs à se questionner sur leurs droits et leurs devoirs en matière de laïcité tout en découvrant le patrimoine matériel et immatériel de Paris. Le jeu a été construit pour être décliné sur d'autres territoires en lien avec le partenaire.

En lien avec le travail mené par le GT national, on observe en 2022 qu'une attention plus conséquente est portée à la place du fait religieux dans les prises en charge. Dans le cadre de ce GT, le partenariat entre la DPJJ et la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) s'est renforcé par la mise à disposition par la DAP de certaines ressources en matière de lutte contre la radicalisation violente. Il s'agit notamment du réseau de médiateurs du fait religieux (MFR) de la Mission de lutte contre la radicalisation violente (MLRV) qui peut intervenir auprès de situations individuelles de mineurs ou jeunes majeurs présentant un risque d'adhésion à un référentiel djihadiste.

La procédure de saisine suivante a été mise en place :

- Saisine de la MNVI pour une situation individuelle par une fiche saisine via le réseau des RLC ;
- Transmission de la MNVI à la MLRV de la demande ;
- Étude de la situation ;
- Dans l'hypothèse d'un accord, organisation d'une réunion de cadrage avec la MLRV, la DISP/MILRV et DIR/RLC DIR de l'interrégion concernée ;
- Rencontre du MFR avec les équipes PJJ ;
- Rencontre du MFR avec le/la jeune.

En 2022, des MFR de la MLRV sont intervenus pour trois situations individuelles (GN, GC et SE) dont une situation concernant une fratrie de mineurs RZOGT (DIR SE – DT Alpes-Maritimes).

C. La poursuite de la mise en œuvre d'orientations concernant la laïcité et la neutralité

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de préconisations du rapport de l'Inspection générale de la justice (IGJ) dans le cadre de son inspection conduite en 2020 relative au respect des principes de laïcité et de neutralité dans les établissements et services de la PJJ. Il s'agit notamment de la mise en place de contrôles thématiques sur la laïcité et la neutralité.

L'année 2022 a aussi été l'occasion de décliner la loi du 24 août 2021 en impulsant une dynamique interministérielle sur la laïcité, notamment via la constitution d'un réseau de référents laïcité dans l'ensemble des administrations de l'Etat.

1. La constitution du réseau des référents laïcité du ministère de la Justice

Conformément à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, chaque administration de l'Etat, collectivité territoriale et établissement public a dû désigner des référents laïcité. Au ministère de la justice, le collège de déontologie a été désigné pour occuper les fonctions de référent laïcité ministériel. Ainsi, le collège de déontologie, en qualité de référent ministériel laïcité :

- Coordonne les actions des référents désignés au sein des directions, des services déconcentrés du ministère, des juridictions et des établissements publics placés sous la tutelle du ministère ;
- Etablit un rapport annuel prenant en compte les éléments qui lui ont été transmis par les référents désignés dans les services du ministère ;
- Assiste les agents publics et les chefs de services dans l'application du principe de laïcité et contribue à la diffusion de la portée du principe de laïcité au sein du ministère ;
- Organise, en lien avec les référents directionnels, la journée de la laïcité du 9 décembre ;
- Rend compte de l'application du principe de laïcité et des actions menées en la matière au sein du ministère.

Dans ses missions, le référent laïcité ministériel est assisté du bureau de la déontologie, de l'égalité professionnelle et de la diversité du secrétariat général du ministère de la justice.

La MNVI a été désignée référent laïcité pour la DPJJ et participe activement depuis la création du réseau des référents laïcité du ministère de la justice, en mai 2022, aux réunions mensuelles et temps de travail (notamment l'organisation de la journée de la laïcité du 9 décembre 2022). L'expérience de la MNVI sur le sujet depuis 2015 et les postes dédiés RLC permettent d'accompagner les référents laïcité des autres directions nouvellement nommés.

2. Le contrôle thématique laïcité-neutralité

La DPJJ a impulsé sur l'ensemble des DIR une démarche de contrôle thématique laïcité et neutralité par une note de cadrage du 28 décembre 2021.



Il a été décidé que cette évaluation prendrait la forme de contrôles pilotés par la direction des missions éducatives (DME) et mis en œuvre par les conseillers techniques en charge des contrôles (CTCC). Les RLC ont contribué à différentes échelles selon les DIR à cette démarche. Ils ont par exemple participé au COPIL des contrôles, sensibilisé les équipes de contrôle via la formation au kit valeurs de la République et laïcité (VRL) avant la mise en œuvre des contrôles, échangé en amont et en aval des contrôles pour apporter leur expertise, procédé à des relectures des rapports, co-élaboré suite aux contrôles le plan d'action interrégional.

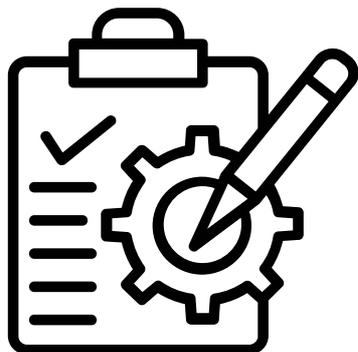
Le contrôle thématique national a concerné 54 structures du service public et du secteur associatif habilité uniquement au pénal, sur toutes les DIR hormis la DIR Sud qui avait réalisé sur son interrégion un diagnostic antérieur au rapport de l'IGJ sur cette thématique.

Le fait d'inclure le SAH dans cette démarche a permis la présentation de l'avis du conseil d'Etat du 14 octobre 2021 reconnaissant la mission de service public au SAH et impliquant le devoir de neutralité applicable aux salariés et l'accompagnement de la note DPJJ. A cette occasion, la présentation du réseau RLC et de ses missions a été faite dans plusieurs interrégions ainsi qu'une proposition de mise à disposition des formations et outils. Au niveau de la MNVI, une actualisation de la FAQ et de la liste des RLC est envoyée trimestriellement aux fédérations associatives.

La DIR Grand-Ouest note que le contrôle laïcité-neutralité semble avoir plutôt contribué à renforcer la reconnaissance des apports du RLC par le SAH exclusif. Le constat du regain de participation de professionnels du SAH sur plusieurs instances territoriales animées par les RLC, tend à confirmer ce mouvement.

Suite au contrôle thématique, une synthèse nationale a été effectuée par le service d'évaluation et de la recherche (SERC)[6] en mars 2023, qui tire les principaux constats suivants :

- La méconnaissance de l'expertise des RLC sur la thématique laïcité/neutralité : la fonction de RLC est souvent uniquement associée à la prévention de la radicalisation et au suivi des situations de mineurs radicalisés ou en risque de radicalisation ;
- Des postures professionnelles insuffisamment définies, notamment lors des entretiens d'embauche : le principe de laïcité et l'obligation de neutralité ne sont pas des sujets abordés de manière systématique, même si certaines DIR ont élaboré un guide du recrutement ;
- Des documents de cadrage des structures pas toujours conformes et également mal appropriés par les personnels concernant l'application des principes de laïcité et l'obligation de neutralité ;
- Le droit des usagers pas toujours respecté : manque de conformité des documents institutionnels remis aux usagers, anticipation de l'organisation de la pratique religieuse pas toujours prévue et l'association des familles à la pratique religieuse pas toujours recherchée ni effective (information des familles à renforcer) ... ;
- Un déploiement insuffisant de formation, principalement du kit valeurs de la République et laïcité.



Chaque DIR a élaboré un plan d'actions interrégional. Ces plans d'actions sont d'ores et déjà mis en œuvre dans la plupart des DIR, particulièrement sur la formation au kit VRL (cf. partie VI.).

En s'appuyant sur ces plans d'action interrégionaux, la MNVI, en coordination avec les autres sous-directions de la DPJJ, a élaboré un plan d'action national qui a été présenté au CDN de mai 2023 et qui sera mis en œuvre en septembre 2023.

[6] Bilan national du CT laïcité neutralité des établissements de la PJJ.pdf

3. Actions mises en place en DIR et en DT

Plusieurs initiatives relatives au principe de laïcité et au devoir de neutralité continuent de se développer au sein des DIR :

Sur plusieurs DT de la DIR Sud, les RLC ont élaboré un document ou une présentation orale reprenant l'ensemble des devoirs et obligations déontologiques du fonctionnaire, à destination des professionnels nouvellement arrivés sur les territoires. Certaines DT abordent également les questions relatives à la neutralité lors des CREP des cadres.

En DIR Sud-Est, le Groupe interrégional d'accompagnement des pratiques professionnelles a été relancé. La DIR souhaitait permettre aux professionnels techniques (cuisiniers et maître(s) de maison) de l'interrégion de sortir de leur isolement, de se retrouver et d'échanger sur leurs pratiques, de valoriser leurs compétences. Ces journées de travail visent donc à leur apporter des contenus formatifs sur l'application de la laïcité dans les services, notamment concernant l'organisation et les orientations de la PJJ afin de favoriser une meilleure compréhension de leur environnement professionnel. Les supports choisis sont toujours adaptés et ludiques ; le jeu « Laïc » pour réfléchir aux situations concrètes du quotidien a été utilisé, un jeu Quiz interactif sous deux modalités (power point et QR code), ou encore « joué la Laïcité » en mettant en scène des situations relatives au quotidien des hébergements pour réviser les principes de la note du 4 mai 2015.

La DIR Grand-Nord a réalisé un vadémécum intitulé « Carnets de la laïcité ». Sous forme de fiches, l'outil répond juridiquement et pratiquement à des situations quotidiennes concernant :

- les contours de l'obligation de neutralité des agents exerçant une mission de service public
- les droits et devoirs des usagers par rapport au fait religieux
- le principe de laïcité appliqué aux intervenants extérieurs et aux parents

Le vadémécum bénéficie d'une large diffusion auprès des agents et des cadres de l'interrégion ainsi qu'auprès des partenaires institutionnels.

Dans le cadre du projet inter régional Sud-Ouest « laïcité en images », les RLC ont organisé des expositions photos sur la laïcité dans trois territoires. En Aquitaine Nord, elle a eu lieu au Rocher de Palmer : et a été le fruit de plusieurs mois de travail entre les jeunes de l'UEAJ de Bordeaux et un photographe professionnel autour de la nourriture confessionnelle et un parcours suivant les lieux de culte de Bordeaux. L'objectif était d'aborder la laïcité avec les mineurs à travers une balade urbaine et la nourriture. Ce projet s'est concrétisé par une exposition en présence de nombreux jeunes et professionnels mais également de partenaires. Les photos peuvent aussi, désormais, constituer un outil pédagogique autour de la laïcité.



Préconisation : poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions interrégionaux et décliner le plan national d'actions laïcité neutralité, tout en continuant à porter une attention particulière à l'accompagnement du SAH

4. La journée de la laïcité - 9 décembre 2022



A l'occasion de la nouvelle édition de la journée de la laïcité, le 9 décembre 2022, toutes les interrégions PJJ, via leurs RLC, se sont mobilisées pour organiser des événements. Qu'il s'agisse d'activités à destination des cadres de la DIR (Grand-Est, IDFOM), d'événements avec les mineurs au sein des services (notamment création d'une capsule audio sur la laïcité réalisée par les jeunes du STEI Montpellier et envoyée aux agents du territoire), de conférences (Grand-Nord/ENPJJ) ou encore d'événements organisés en partenariat avec d'autres institutions (notamment en DIR Sud-Est journée organisée avec la cour d'appel d'Aix-en-Provence, le CNFPT et le camp des Milles), la PJJ s'est illustrée par sa proactivité.

En administration centrale, le ministère de la justice a organisé une journée sur le site Olympe-de-Gouges et en distanciel. La journée a été ouverte par Madame la Secrétaire générale du ministère de la justice, suivie par des interventions du Président du collège de déontologie du ministère et référent laïcité ministériel. L'après-midi, une table ronde a été organisée avec les référents laïcité de chaque direction du ministère.



Préconisation : organiser la journée de la laïcité du 9 décembre 2023 en partenariat avec les référents laïcité des territoires

D. Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

1. L'actualisation de l'instruction interministérielle et de la circulaire justice

Le dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes (mineurs RZOGT) reposait jusqu'alors sur l'instruction interministérielle du 23 février 2018. Début 2022, sur proposition de la DPJJ, le cabinet du Premier ministre a acté l'actualisation de la doctrine et des travaux ont été engagés en ce sens, pilotés par la DPJJ. Repenser le dispositif était rendu nécessaire par l'évolution des problématiques et notamment la nécessité de prendre en compte la situation des mineurs rapatriés des camps kurdes du Rojava à partir de 2019. Face à la saturation des prises en charge en Ile-de-France, il a par ailleurs été décidé en concertation entre le PNAT et les parquets d'arrivées d'encourager les dessaisissements dès l'arrivée des mineurs sur le sol français au profit des parquets du dernier domicile de la famille ou du lieu de résidence de la famille élargie.

La réécriture de l'instruction en coopération avec les ministères concernés par le dispositif a poursuivi les objectifs suivants :

- Harmoniser les pratiques territoriales ;
- Garantir la qualité du suivi des situations notamment dans le temps ;
- Faciliter la coordination des acteurs du dispositif ;
- Renforcer la formation des professionnels.

Un travail de réécriture piloté par la MNVI a ainsi été conduit avec l'ensemble des partenaires du dispositif : DACG, DAP et PNAT pour le ministère de la justice - SG-CIPDR et UCLAT pour le ministère de l'Intérieur - Le ministère des Solidarités et de la Santé – Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports – Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

La nouvelle instruction, signée le 21 avril 2022 [7], prend ainsi en compte les évolutions de pratiques déjà observées sur le terrain et conforte une refonte du dispositif basé sur un objectif de territorialisation.

L'instruction n'ayant pas vocation à détailler les articulations de travail entre les acteurs judiciaires de la prise en charge, ces dernières ont ainsi fait l'objet d'une nouvelle circulaire justice signée le 18 octobre 2022 [8] qui abroge la circulaire du 24 mars 2017 relative aux dispositions en assistance éducative de la loi n° 2017-258 du 28 février 2017 et au suivi des mineurs de retour de zone irako-syrienne, et la circulaire du 8 juin 2018 relative au suivi des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne).

2. Les articulations partenariales

Le rôle du RLC dans ces prises en charge est identifié et reconnu comme un appui pour garantir la qualité et favoriser les échanges en territoire et en interinstitutionnel.

Dans le cadre de l'actualisation de la doctrine, la coordination des acteurs du dispositif est favorisée par :

- la signature de protocoles territoriaux entre les acteurs du dispositif en déclinaison de l'instruction afin de garantir l'anticipation et la coordination territoriale sous l'égide des préfets et des procureurs de la République.

Un recensement de l'état d'avancement de la signature de ces protocoles a été effectué auprès des DIR PJJ fin 2022. Il permet de distinguer 3 catégories de situations :

- les départements où les protocoles sont signés : 30 départements
 - les départements où les protocoles sont en cours de travail : 46 départements
 - les départements où le travail autour de la rédaction du protocole n'est pas mis en œuvre : 21 départements (dont 8 départements sans protocole alors que des MRZOGT sont présents sur le territoire)
- la révision de la doctrine d'emploi des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles CPRAF restreintes (CPRAF-R) concernant leur anticipation et leur réunion obligatoire.

Les articulations sont dorénavant plus fluides et renforcées par l'obligation d'instituer des CPRAF-R dans toutes les préfectures. Toutefois des difficultés perdurent, révélant parfois le manque de formation et de maîtrise des instructions nationales.

[7] Instruction du premier ministre n°6347-SG du 21 avril 2022 relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (abroge l'instruction du premier ministre du 23 février 2018) – diffusion restreinte

[8] Circulaire justice du 18 octobre 2022 relative au suivi judiciaire des mineurs à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes (notamment la zone irako-syrienne) – diffusion restreinte

La nouvelle instruction rappelle également le besoin de formation, qui permet véritablement d'outiller les professionnels pour prendre en charge ces publics.

Des formations sont proposées par la PJJ et ses partenaires (co-organisation avec l'ENM, SG-CIPDR), des documents techniques produits ou relayés par la DPJJ, et notamment la fiche technique du dispositif. Un guide ressources de l'ensemble des supports disponibles et des outils en soutien à la prise en charge est en cours d'élaboration.

3. Le maintien des liens avec les parents

Comme indiqué en partie III.2., à compter de juillet 2022, les mères ont été pour la première fois rapatriées avec leurs enfants. Celles-ci ont presque toutes été judiciairisées et placées en détention provisoire dès leur arrivée (en 2022, sur 32 femmes rentrées, seules 2 femmes – une jeune majeure dont la situation est détaillée partie III.2. et une mère présentant d'importants problèmes de santé déclarée inapte à la détention – n'ont pas été poursuivies pénalement).

L'administration pénitentiaire a dû mettre en place des moyens spécifiques pour la prise en charge de ces femmes et a monté un dispositif reposant sur une période d'évaluation dans des établissements pénitentiaires en Île-de-France avant d'envisager leur réorientation dans des établissements en capacité de les recevoir suivant leurs profils et les contraintes de procédure ainsi que les aspects sécuritaires.

Des temps de coordination MLRV-MNVI ont été instaurés afin de coordonner au mieux le lieu de placement des mineurs et le lieu de détention des mères. Néanmoins, les réalités (établissements inégalement répartis sur le territoire et enjeux sécuritaires) n'ont pas toujours permis que les mères soient incarcérées en proximité du lieu de vie de leur enfant.

Concernant les rapatriements de cette année 2022, de nombreux juges des enfants ont fait le choix d'attendre une première évaluation de la situation des enfants avant d'envisager des visites en détention. D'autres juges des enfants ont aussi décidé de conditionner la reprise des liens mères/enfants à la confirmation du lien de filiation biologique par les analyse ADN, diligentées dans le cadre de la procédure d'établissement du lien de filiation. Ces pratiques ont d'autant plus retardé la possibilité pour les enfants de revoir physiquement leurs mères ce qui est dénoncé par de nombreux observateurs (avocats, soignants, etc.) comme une source de traumatismes supplémentaires pour ces enfants qui ont vécu dans une totale fusion avec leur mère dans les camps et pour certains depuis leur naissance.

Lorsque les juges des enfants ont autorisé les droits de visites médiatisées, ces rencontres ont parfois été complexes à organiser pour des raisons logistiques et financières (par exemple lorsque des professionnels des Bouches-du-Rhône doivent accompagner des mineurs pour des visites médiatisées auprès de leur mère dans un établissement parisien, cela nécessite la disponibilité de deux agents sur trois jours).

A noter que pour les plus anciennes situations, des parents ont fait l'objet de procès. Le besoin particulier de préparation des enfants, mais également des professionnels appelés à témoigner dans le cadre de l'audience a conduit la DIR IDFOM et plus particulièrement la DT Seine-Saint-Denis à rédiger un livret en collaboration avec le PNAT.

BONNES PRATIQUES IDENTIFIÉES



- **DIR IDFOM – Livret « La prise de parole en cour d’assises pour les parents dans le cadre du suivi des mineurs de retour de zones »**

Réalisé par les RLC 93, cet outil est utilisé en amont d’une audience de jugement des parents devant le tribunal correctionnel de Paris (prévenus d’association de malfaiteurs terroristes délictuelle) ou devant la cour d’assises spéciale de Paris (accusés d’association de malfaiteurs terroristes criminelle) pour envisager les différents enjeux de l’audience, accompagner le mineur dans cette perspective et préparer les professionnels en conséquence.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
Direction territoriale de la Seine-Saint-Denis



Préconisation : poursuivre l'accompagnement des orientations issues de l'actualisation de la doctrine de prise en charge des mineurs de retour de zones auprès des professionnels et réécrire la note d'accompagnement DPJJ du 27 mars 2017 relative au dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes.

Préconisation : produire un guide des ressources disponibles concernant la prise en charge des mineurs RZOGT.

VI. LA FORMATION

A. Déclinaison du plan de formation dédié

L'ENPJJ a poursuivi son programme de déclinaison des formations relatives à la laïcité, la citoyenneté et la lutte contre la radicalisation violente. Ce programme est porté par le groupe technique thématique (GTT) « Vivre ensemble en République » qui vise à garantir la déclinaison sur l'ensemble du territoire des modules de formation. Ces derniers ont touché pour 2022, **2240 personnes au travers de 47 actions de formation et 7 manifestations**. Le GTT « Vivre ensemble en République » a été renouvelé au 2/3 en 2022 et s'est réuni à trois reprises en avril, septembre et novembre 2022. Dans la continuité de la signature de la convention entre la PJJ et l'ONACVG en octobre 2021, la thématique Histoire et mémoires a été déclinée en formations.

1. Déclinaison sur l'ensemble du territoire des formations sur les thématiques « Valeurs de la République »

Les différents modules de formation ont répondu aux besoins des professionnels s'appuyant sur des réalités locales plurielles. Au regard de la faible mobilisation des agents en 2021 sur les modules 1 et 2 « Prévention de la radicalisation », les PTF se sont adaptés pour proposer des formations sur les radicalités, en s'inspirant des modules 1 et 2. Aussi, aucune formation classique module 1 et 2 « Prévention de la radicalisation » n'a été organisée par les PTF en 2022, mais cela n'a pas ralenti le travail de formation des professionnels sur la radicalisation violente qui reste une thématique de formation centrale. Au total, **366 agents** ont participé à des formations du module 3 « Prévention de la radicalisation - le fait religieux ».

Les thématiques approfondies en PTF sont les suivantes :

- *Engagements violents et radicalités des adolescents ; enjeux actuels de l'islamisme ; radicalités et déviance des adolescents 2.0*

Cette thématique a été traitée dans quatre formations continues en 2022 et mises en œuvre par trois PTF (IDFOM, à Paris et en Martinique, Grand-Nord et Grand-Est), ainsi que dans le cadre de la formation d'adaptation à l'emploi des agents en CEF et dans la FAE des agents de l'ASE du Nord (PTF Grand- Nord) **pour un total de 132 agents formés**.

- *Prise en compte des faits religieux dans l'action éducative : posture, pédagogie, neutralité du fonctionnaire*

Cette thématique a donné lieu à huit actions de formations continues sur 7 territoires (Grand-Centre, Grand-Ouest, Sud-Est, Sud, Sud-Ouest, Grand-Nord) pour un total de 115 agents formés.

- *Citoyenneté et outils de prévention, développement de l'esprit critique, éducation aux médias (notamment avec « Traqueurs d'infox »)*

Cette thématique a été largement déployée cette année sous trois modalités différentes, et a permis de former un grand nombre d'agents : une formation de formateurs de l'ENPJJ, qui s'est tenue à Marseille ; une formation continue de trois jours sur le kit d'activité Traqueurs d'infox à Dijon, et enfin, sur le territoire du Grand-Est, des sessions d'une journée pour créer des ambassadeurs du kit (six sessions tenues). Au total, 80 agents ont été formés à l'outil Traqueurs d'infox et 90 agents ont participé à une formation en lien avec le développement de l'esprit critique et l'éducation aux médias.

- *Histoire et mémoires*

Une première formation « Histoire et mémoires de la colonisation et de la guerre d'Algérie, quelles approches ? » s'est tenue du 7 au 9 novembre 2022, à Toulon auprès de 29 agents. Cette thématique est programmée au catalogue de nombreux PTF en 2023. Des formations continues analogues (inscrites au catalogue) sont prévues au PTF de Toulouse et au PTF de Nancy en 2023.

Par ailleurs, un séminaire professionnel ouvert à l'ensemble des professionnels, préparé par l'ENPJJ et la DIR IDFOM se déroulera en juillet 2023.

2. La formation sur les mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

Les PTF se sont organisés en réactivité des opérations de rapatriement en lien avec les RLC pour préparer les professionnels à l'accueil et à la prise en charge de ces mineurs. Ainsi, quatre PTF (Grand-Ouest, Sud-Est, Île-de-France Outre-Mer et Grand Nord) ont organisé une formation dédiée entre octobre et décembre 2022, ce qui a permis à 253 professionnels de la PJJ et d'institutions partenaires de se former à cette thématique.

B. L'activité spécifique du site central de l'ENPJJ

L'année 2022 a été marquée par le 70e anniversaire de l'ENPJJ. A cette occasion, un atelier « L'école, creuset de la république : le vivre ensemble commence ici » a été spécialement organisé pour un groupe de participants à l'évènement anniversaire des 70 ans de l'ENPJJ le 21 septembre 2022.

1. La formation statutaire des cadres

Les éducateurs de la FSE 2022-2023 ont bénéficié d'un parcours de formation sur les thématiques suivantes :

- « Les nouvelles radicalités » ;
- « Enfants de retour de zones : Présentation des spécificités MJIE et AEMO RDZ » ;
- « Droits et devoirs de fonctionnaires – Principe de laïcité et devoir de neutralité » ;
- « Dangers et pratiques à risques liés au numérique ».

L'ensemble des 168 éducateurs en formation statutaire ont également bénéficié de l'affectation d'un parcours de formation en ligne (asynchrone) sur la laïcité dans la fonction publique, les fondamentaux de l'Etat et du service public et la prévention de la radicalisation.

2. La formation des directeurs et des cadres éducatifs

Les directeurs et cadres éducatifs en formation statutaire ont également bénéficié d'un parcours de formation en ligne sur la laïcité, les fondamentaux de l'Etat et du service public et la prévention de la radicalisation.

Aussi, les 85 agents en formation CADEC Tronc commun, ont bénéficié en septembre 2022, d'une journée sur « laïcité et neutralité » assurée par la RLC DIR Grand-Nord ainsi que par une formatrice de l'association Pédagogie et formation. Sur la laïcité également, les 16 directeurs de la FSD, les directeurs de service sur liste d'aptitude et les directeurs de service de la promo 29 ont bénéficié d'une intervention.

Par ailleurs, l'ENPJJ a co-organisé avec l'INSHEA un regroupement national d'une semaine à destination des enseignants en centre éducatifs fermés. A cette occasion une demi-journée de formation a été consacrée aux valeurs de la République au travers d'une approche philosophique et sociologique.

3. Le séminaire de la recherche sur la radicalisation

Chaque année, l'unité recherche de l'ENPJJ organise un séminaire à l'attention des professionnels de la PJJ et plus largement du secteur de l'enfance et de la jeunesse en difficulté, des chercheurs et des étudiants. En 2022, le séminaire de recherche porte sur le thème : « Processus de radicalisation(s) et radicalité(s) des jeunes : des catégories scientifiques aux enjeux professionnels ». Celui-ci s'est déroulé en cinq séances entre février et juin 2022. Le séminaire a notamment posé deux questions :

- Est-il envisageable de stabiliser une approche et une compréhension des processus de radicalisation et des radicalités, notamment chez les jeunes ?
- Comment les résultats des recherches peuvent-ils nourrir les pratiques des professionnels qui accompagnent des publics en voie de radicalisation ou radicalisés ?

Proposé en présentiel et à distance, les séances ont rassemblé en moyenne **30 participants**. Une séance a été organisée avec le PTF de Marseille et s'est déroulée dans une salle annexe au MUCEM.

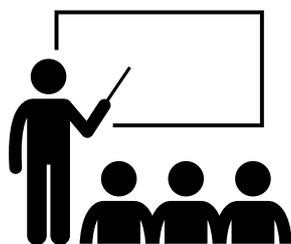
C. Perspectives de formation pour 2023

Le bilan de formation 2022 confirme l'importance des formations construites en réactivité en fonction des besoins des professionnels. A titre d'exemple, les formations sur la prise en charge de mineurs RZOGT organisées dans la continuité des rapatriements ont été très largement suivies. Il s'agira en 2023 de maintenir cette adaptabilité tout en garantissant que le socle commun de formation soit proposé aux professionnels.

Par ailleurs, l'ENPJJ souhaite en 2023 approfondir les formations hybrides proposant à la fois des contenus en présentiel ainsi qu'en distanciel pour fédérer un maximum de professionnels. Enfin, la thématique mémorielle sera en 2023 approfondie par l'ENPJJ notamment à l'occasion de rencontres professionnelles sur le thème « Histoire et « mémoires » à l'épreuve des enjeux citoyens.

D. La formation des RLC

La formation des référents laïcité citoyenneté 2022 a réuni [65 RLC et formateurs du GTT « Vivre ensemble en République »](#). Le programme de la formation est en annexe 2 du rapport.



E. Les formations et actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels

1. Le déploiement du plan de formation valeurs de la République et laïcité (VRL)

Conformément à la Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et l'avis du conseil d'Etat du 14 octobre 2021 relatif au respect du principe de neutralité dans les services et établissements gérés par le secteur associatif, les RLC ont été particulièrement proactifs concernant l'organisation de formations des professionnels du service public et du service associatif habilité en 2022. En déclinaison de la convention nationale signée avec l'ANCT en 2019, les RLC déploient le Kit valeurs de la République et laïcité (VRL) qui prévoit des modules de sensibilisation d'une journée ou des formations de deux journées.

En 2022, [2082 professionnels ont été sensibilisés ou formés soit près de 19% des agents PJJ \[9\]](#) sur un total de 242 sessions. La majorité des professionnels formés en 2022 sont des éducateurs. Il conviendra en 2023 de s'assurer de la bonne formation des cadres qui sont garants du respect de la laïcité et la neutralité au sein des services et établissements.

[9] Hors agents de l'administration centrale

Déploiement des formations Valeurs de la République et Laïcité (VRL)

Rapport statistique 2022

19% des agents de la PJJ sensibilisés ou formés



2082 agents sensibilisés ou formés en 2022 sur un total 10 854 de agents*

* ce chiffre n'intègre pas les agents en administration centrale

**242 sessions d'une ou deux journées organisées
par les Référents laïcité citoyenneté**

55% des agents formés en 2022 sont des éducateurs

18% des agents formés en 2022 sont des cadres

Focus sur les territoires les plus formés



Agents formés
au sein de la DIR Sud



Agents formés
au sein de la DIR Centre-Est



Agents formés
au sein de la DIR Grand-Est



Agents formés
au sein de la DIR Sud-Est

Enfin, plusieurs actions de sensibilisations ont été portées. Lors d'un séminaire territorial dans le Vaucluse par exemple, la RLC a animé des ateliers portant sur le devoir de neutralité à l'adresse des cadres.

D'autres actions s'adressaient plus particulièrement aux professionnels du SAH afin d'accompagner au mieux l'avis du conseil d'Etat du 14 octobre 2021.

A titre d'exemple, la DT Isère a organisé en partenariat avec la fédération Citoyens et Justice un colloque le 28 avril 2022 autour de la laïcité et la neutralité dans le SAH. Ce colloque a été suivi en présentiel et en distanciel par plusieurs centaines de personnes.

La loi du 24 août 2021 précitée pose une obligation de formation de tous les agents de la fonction publique à la laïcité. A cet effet, un module « Les fondamentaux de la laïcité » est proposé par la plateforme de formation de la fonction publique MENTOR. La DPJJ déployant des formations à la laïcité depuis 2015 et depuis 2019 dans le cadre de la déclinaison des formations VRL, il a été acté d'intégrer ce module MENTOR de 2h30 aux formations PJJ préexistantes afin de garantir les contenus de formation et favoriser l'échange des pratiques.



Préconisation : intégrer dans les modules de formation à la laïcité le module obligatoire MENTOR « les fondamentaux de la laïcité »

2. Les actions de formation et de sensibilisation portées par les RLC

En parallèle des formations proposées par les PTF, les RLC ont organisé des actions de formation et de sensibilisation sur les thématiques relatives à la citoyenneté, la prévention de la radicalisation violente et la prise en charge des mineurs RZOGT.

Sur la DT Yvelines, une action locale de formation intitulée « Comprendre et prévenir les phénomènes de radicalisation violente » a été proposée aux professionnels du territoire mars 2022. Cette formation a rassemblé 61 professionnels.

Sur la DT Aube-Haute-Marne le groupe de travail sur les radicalités a organisé trois journées d'études sur l'accompagnement socioreligieux et la guerre d'Algérie.

La DT Alpes Vaucluse a organisé deux journées d'études avec le Comité départemental de prévention de la radicalisation du Vaucluse sur le thème « Radicalisation et posture professionnelle ».

Au sein de la DIR IDFOM, quatre demi-journées d'interventions ont été organisées en Seine et Marne, dans le Val de Marne, le Val d'Oise et en Essonne pour accompagner au plus près des besoins les professionnels sur la prise en charge des mineurs RZOGT.

VII. RECHERCHE

A. Sur les mineurs RZOGT

La recherche sur les mineurs RZOGT engagée par Mme Sylvie Ollitrault, directrice de recherche au CNRS, et M. Jacques Dayan, professeur associé en psychiatrie et psychologie, à la suite d'un appel à projets lancé par le CNRS en partenariat avec l'Institut des hautes études sur la sécurité et la justice (INHESJ) en 2020 a été finalisée et publiée début 2022. L'objectif de la recherche était d'identifier les modalités de prise en charge institutionnelle de ces enfants et de voir comment les acteurs se mobilisent pour « ramener ces enfants dans la République ».

B. La recherche-action sur l'appropriation des valeurs de la République et de la laïcité par des publics allophones

La DIR Sud-Est a poursuivi le travail mené avec le laboratoire Lidilem de l'Université Grenoble Alpes, et plus particulièrement le chercheur Guillaume Coron, afin de réaliser un outil de médiation de l'information sur les valeurs de la République et la laïcité à destination des acteurs de terrain PJJ, pour travailler avec les publics MNA.

L'objectif du livrable est de permettre aux MNA d'accéder et de mieux comprendre les informations relatives au contexte sociétal dans lequel ils vivent, comme de répondre à des problématiques individuelles où la rencontre des valeurs personnelles et républicaines peut générer des incompréhensions, des malentendus, des conflits d'intérêts voire des ruptures interculturelles. Réalisé sur la base des résultats de recherche du Projet MIMNA (<https://mimna.univ-grenoble-alpes.fr>) l'usage de ce livret sera principalement destiné aux professionnels exerçant auprès de MNA.

En 2022, des difficultés administratives ont ralenti la signature de la convention et en conséquence la finalisation du projet. Celle-ci devrait reprendre en 2023, la convention ayant finalement été signée.

C. Les recherches pilotées au niveau DIR

En DIR Sud, la DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées, a pris part à une recherche initiée par le Centre de ressources régional en santé mentale pour la prévention des processus de radicalisation (CRESAM) en 2020. Le CRESAM est une structure régionale ressource en santé mentale qui a pour objectif l'aide à la compréhension et à la prise en charge des populations engagées dans des processus de radicalisation violente. Porté par le CHU de Toulouse et le centre hospitalier Gérard Marchant, sa vocation est pluridisciplinaire et régionale.

Les RLC de la DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées ont invité en février 2022 le CRESAM lors d'une réunion de ce réseau, pour venir présenter le premier bilan intermédiaire de leur recherche, permettant ainsi d'apporter un nouvel étayage aux membres du réseau d'écoute et d'appui aux problématiques de radicalités (REAPR) sur les problématiques de radicalité tout en alimentant le CRESAM par des retours d'expériences sur le suivi de situations PJJ. A la fin de l'année 2022, le projet de recherche était toujours en cours. Outre la participation des professionnels de la PJJ aux journées d'analyse de groupe, qui font l'objet d'une communication aux services, une prochaine date de rencontre auprès des membres du REAPR est d'ores et déjà fixée sur l'année 2023.

VIII. INTERNATIONAL

A. Le Radicalisation Awareness Network (RAN)

La MNVI a continué à participer en 2022 aux événements du RAN, notamment :

- 5 mai 2022 : réunion du Project Based Collaboration (PBC) mineurs RZOGT sur la thématique de l'établissement de l'état civil et de la filiation pour les mineurs nés sur zone. La MNVI est intervenue pour représenter la France.
- 20 juin 2022 : réunion portant sur le partage d'informations dans la prise en charge des MRZOGT. La MNVI est intervenue pour représenter la France et à détaillé le mécanisme des CPRAF et CPRAF-R.

La MNVI a également contribué aux orientations stratégiques du RAN pour l'année 2023 impulsée par la France (coordination par le SG-CIPDR).

B. Projets internationaux au sein des DIR

La DIR Grand-Nord a poursuivi son projet franco-belge en partenariat avec, entre autres, l'IESPP de Mons, l'école du Futur, le conservatoire royal de Mons, l'ENPJJ, CANOPE, l'ONAC-VG, l'association « Mémoires du Hainaut », la ligue de l'enseignement (belge et française). En 2022, les actions suivantes se sont déroulées :

- Ateliers de transmission avec le témoignage d'une rescapée de la Shoah et des jeunes de CEF, UEAJ, UEMO ;
- Une représentation théâtralisée de l'histoire de Gisèle Flachs à Mons en Belgique (24 février 2022) ;
- La visite du musée Kazerne Dossin à Malines par les jeunes des CEF de Cambrai et de Saint-Venant et les jeunes belges (27 mai 2022).

IX. BILAN DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DANS LE CADRE DU PLAT

Au titre de l'année 2022, les crédits HT2 consacrés aux actions de lutte contre le terrorisme et la radicalisation s'élèvent à 4,8 M€ soit une augmentation de + 0,2 M€ par rapport à 2021.

PLAT 1

Les dépenses relatives au premier volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 1) s'élèvent à 0,85 M€. Elles recouvrent :

- Les formations dispensées par l'ENPJJ dédiées à la prévention de la radicalisation à destination des professionnels du secteur public et les dépenses liées aux frais de déplacement et de stages : 0,70 M€ (au cours de l'année 2022, 981 agents ont pu bénéficier d'une formation soit 300 agents de plus qu'en 2021) ; les dépenses de formation ont été impactées par la crise sanitaire en raison de l'annulation des sessions de formation en présentiel.
- La mise en œuvre d'actions de citoyenneté et de laïcité dont les crédits ont été exécutés et payés à hauteur de 0,15 M€. Ces actions ont pour but de susciter la réflexion et le développement de l'esprit critique, de sensibiliser des mineurs à une conception de la société basée sur les valeurs de respect de soi comme des autres, de solidarité et de tolérance (actions d'éducation aux droits et devoirs des citoyens, formation des jeunes aux multimédias, accès à des événements culturels...).

PLAT 2

Les dépenses dédiées au second volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 2) s'élèvent à 1,75 M€ et regroupent les dépenses :

- De fonctionnement liées à l'accompagnement des équipes dans les structures, à savoir les centres éducatifs renforcés (CER), centres éducatifs fermés (CEF), unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD), détention (établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et quartiers mineurs (QM) : 0,3 M€ ;
- De fonctionnement liées aux actions éducatives (camps et séjours) en unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) : 1,3 M€ ;
- De fonctionnement liées à la sécurité des locaux (gardiennage) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) : 0,15 M€.

PART

Les dépenses dédiées au plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) s'élèvent à 2,3 M€ et regroupent les dépenses :

- De fonctionnement liées à l'accompagnement d'équipes dans les établissements et structures (mise en place d'instances d'accompagnement d'équipes et de dispositifs interrégionaux de soutien et d'appui aux professionnels qui visent à aider les équipes éducatives dans la prise en charge des mineurs, ainsi que les professionnels dans leurs pratiques, y compris par des interventions extérieures) : 0,4 M€ ;
- De prise en charge de mineurs radicalisés de deux structures associatives en Île-de-France (AEPC DASI Concorde Télémythe et l'ADSEA 77 – DASI – DRECS Combs-la-Ville) à hauteur de 1,7 M€.

X. RAPPEL DES PRECONISATIONS POUR 2023

La promotion de la mission :

- Réorganiser la page « Laïcité et citoyenneté » de l'intranet DPJJ en lien avec la direction de la communication, afin de promouvoir la mission et mettre en valeur les productions du réseau
- Encourager la transversalité entre les différents pôles (RH, missions éducatives, finance, politiques institutionnelles, etc.) pour asseoir le rôle de soutien du RLC dans son domaine de compétence

La connaissance et la prise en charge des publics qui relèvent du périmètre de la mission :

- Accompagner la montée en compétence des professionnels concernant les nouvelles formes de radicalisation (notamment ultra-droite, fascination pour la violence et les crimes de masse) et la diversité des profils des mineurs suivis
- Poursuivre l'accompagnement des professionnels concernant la mise à l'écrit des observations relatives aux mineurs en situation de radicalisation
- Poursuivre le développement des projets sur la thématique de l'éducation aux médias et l'usage des réseaux sociaux
- Renforcer l'accompagnement des orientations issues de l'actualisation de la doctrine de prise en charge des mineurs de retour de zones auprès des professionnels et réécrire la note d'accompagnement DPJJ du 27 mars 2017 relative au dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes
- Produire un guide des ressources disponibles concernant la prise en charge des mineurs RZOGT

La déclinaison du travail partenarial :

- Poursuivre la déclinaison des conventions partenariales nationales, notamment la nouvelle convention avec le Mémorial de la Shoah signée le 28 février 2023

Le déploiement des orientations relatives à la laïcité :

- Poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions interrégionaux et décliner le plan d'action national, tout en continuant à porter une attention particulière à l'accompagnement du SAH
- Organiser la journée de la laïcité du 9 décembre 2023 en partenariat avec les référents laïcité du territoire
- Intégrer dans les modules de formation à la laïcité le module obligatoire MENTOR « les fondamentaux de la laïcité »

XI. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des lieux des préconisations pour 2022

Préconisations	Réalisé	En cours	Non réalisé
Décliner les protocoles DISP/DPJJ dans l'ensemble des DIR	X		
Formaliser davantage les modalités de travail PJJ/AP au sein de protocoles territoriaux		X	
Consolider la participation du SAH aux instances de travail mises en place par les RLC		X	
Affirmer la place du RLC auprès des services et établissements du SAH notamment dans le cadre de l'application de l'avis du Conseil d'Etat du 14 octobre 2021		X	
Impulser un travail relatif à l'évaluation de la radicalisation au niveau national	X		
Elaborer un document ressource "Religiosité, fait religieux, accompagnement spirituel" suite au GT animé par la MNVI	X		
Développer une réelle stratégie d'utilisation des fonds PLAT auprès des établissements et services		X	
Porter les nouvelles orientations issues de l'instruction interministérielle du 21 avril 2022 relatives à la prise en charge des mineurs de retour de zones auprès des professionnels		X	
Systématiser l'inscription des thématiques laïcité/citoyenneté dans les projets de service		X	
Une fois le bilan national du contrôle laïcité réalisé, veiller à la mise en œuvre des plans d'action territoriaux, interrégionaux et national		X	
Poursuivre le déploiement des formations VRL auprès des professionnels PJJ		X	

Annexe 2 : Programme de formation des RLC 2022

Jours Horaires	Matin	Horaires	Après-midi	Informations complémentaires
Mardi 04/10/2022 09h00-09h15	Ouverture de la semaine de formation Frédéric PHAURE, Directeur général de l'ENPJJ	13h45 - 15h00	Le complotisme : décrypter et agir Jérôme GRONDEUX Historien, inspecteur général Histoire et Géographie	08h30 Café Accueil
09h15-10h30	La société afghane sous l'emprise Taliban Adam BACZKO Chercheur au Centre de recherches internationales - Sciences Po			
10h45-12h00	Pourquoi la guerre au Sahel ? Des pays au cœur du dispositif antiterroriste français Niagalé BAGAYOKO* Docteur en science politique, diplômée de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris	15h15-17h30	L'ennemi à l'extérieur - l'ennemi à l'intérieur : les théories du complot en Europe et sur l'Europe Andreas ÖNNERFORS Professeur d'histoire des idées à l'université de Salzbourg, en Autriche. Spécialiste de l'idéologie de l'extrême droite en Europe, du phénomène de la radicalisation et des théories du complot	*Intervention de Mme BAGAYAKO se fera en distanciel 19h00-20h30 Soirée dînatoire
12h00-12h30 Questions				
Mercredi 05/10/2022 09h00 - 12h30	Radicales et fluides/ Les mobilisations contemporaines Réjane SENAC Directrice de recherche CNRS/ Permanent Senior Research Fellow Centre de recherches politiques de Sciences Po - CEVIPOF	13h45 - 17h30	Table ronde Loi confortant le respect des principes de la République et son impact sur le travail socio-éducatif Jane Florentine RICHARD, chargée de mission au pôle interministériel, ministère de l'intérieur et des outre-mer, bureau de la laïcité. « L'action publique en matière de laïcité : présentation des orientations du comité interministériel de la laïcité et de la loi confortant le respect des principes de la République » Clément BENELBAZ, Maître de conférences en droit public, Université Savoie Mont-Blanc, Directeur du Master Métiers du droit et de la justice, Directeur du DU Laïcité et République, Assesseur HCR auprès de la CNDA Fabrice DHUME, Sociologue, Université catholique de Louvain	Animations : Fatima EL MAGROUTI, RLC ENPJJ Chahira BELLA, RLC Grand-Nord Contribution : Laurence OCCHIPINTI RLC DIR IDF
Jeudi 06/10/2022 09h00 - 12h00	Actualité sur le sujet des Mineurs de retour de zone Delphine BERGERE-DUCOTE Chargée de mission, MNVI Virginie TERRIS, RLC DT IDF	13h30 - 15h30	Récit (dijihadiste) et récit national : pour une compréhension d'un phénomène complexe Rachid BENZINE Islamologue, politologue et enseignant franco-marocain. Romancier et dramaturge	
	La prise de paroles des professionnels de la PJJ dans les audiences Aurélié GOUEDARD RLC DIR Ile de France	16h00 - 18h00	Visite du musée de la piscine	
Vendredi 07/10/2022 09h00 - 11h15	Moudjahidates et chahidas. Mise en perspective de l'engagement des françaises dans les mouvements djihadistes en France et au Levant Olivier GINOLIN Assistant spécialisé en prévention des actes terroristes Cour d'appel d'Aix-en-Provence Temps d'échanges MNVI « Faire réseau »			13h30 Fin de la formation
11h30-13h30				

Annexe 3 : Programme du regroupement 2022 à La Rochelle des RLC

MERCREDI 22 JUIN de 13h - 17h30

NOVOTEL LA ROCHELLE

- 13h - 14h : Lunch d'arrivée
- 14h - 14h30 : Ouverture officielle du regroupement
- 14h30 - 17h30 : « La pédagogie des projets mémoriaux », ONACVG
- 19h - 21h : Dîner au restaurant du Novotel La Rochelle

JEUDI 23 JUIN de 9h - 12h30/14h - 17h30

NOVOTEL LA ROCHELLE

- 9h - 12h30 : Ateliers*
- 12h30 - 14h : Déjeuner au restaurant du Novotel La Rochelle
- 14h - 17h30 : Ateliers*
- 17h30 - 20h : Sortie en catamaran et apéritif, embarquement ponton Kapalouest en face du 25, avenue Michel Crépeau, 17000, La Rochelle

VENREDI 24 JUIN de 8h30 à 12h30

NOVOTEL LA ROCHELLE

- 8h30 - 9h45 : « Les missions des RLC en Outre-Mer : la continuité territoriale dans une logique sociétale spécifique ». Intervenant : Corinne Diakok (RLC DT Guadeloupe), Charlotte Gauthier (RLC DT Martinique), Blaise Biregue (RLC DT Guyane), Isabelle Espsson (RLC DT La Réunion), Sitrati Hamissi (RLC DT Mayotte).
- 9h45 - 12h30 : Visite guidée : « Mémoires Rochelaises : commerce triangulaire et traite au XVIII^e ». Point de rendez-vous : Église Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur 17000, La Rochelle.

*ATELIERS DU JEUDI 23 JUIN

5 ateliers sont proposés, chaque référent laïcité citoyenneté (RLC) participe à 2 ateliers différents l'un le matin et l'autre l'après-midi.

Atelier 1 : Interculturalité et systèmes de croyances

Objectif : Comprendre en quoi l'approche interculturelle peut être un levier pour aborder les situations dans lesquelles les systèmes de croyances sont en jeu.

Intervenant : Kathya Leboe (association « Nuna Thérapies »).

Référents ateliers : Angèle Roisin, MNVI (matin) et Hélène Mesurolle, RLC DT Nord (après-midi).

Atelier 2 : Jeux, fait religieux, laïcité

Objectif : Découverte des outils de l'association « Enquête ».

Intervenant : Lola Petit (association « Enquête »)

Atelier 3 : Analyse de situations de terrain mettant en jeu la religiosité des mineurs

Objectif : Appréhender la manière de prendre en compte la religiosité des mineurs dans le cadre des prises en charge et réflexion autour du travail que le RLC peut conduire auprès des professionnels sur cette thématique.

Intervenant : Falza Guélamine

Référents ateliers : Delphine Mangeot, RLC DIR Grand-Est (matin) et Nanni Cervo, RLC DT Rhône/Ain/Métropole de Lyon (après-midi).

Atelier 4 : Méthodologie de montage de débats sur les discriminations avec les jeunes

Objectif : Donner des outils et méthodes aux RLC pour mettre en place des débats avec des jeunes sur les discriminations.

Intervenant : Fabrice Ettorre (LICRA).

Référents ateliers : Corinne Dossetto, RLC DT Bouches-du-Rhône et Adam Costerg-Dia, RLC DT Alpes/Vaucluse (matin), Clément Vicié, RLC DT Yonne/Nièvre et Delphine Bergère-Ducôté, MNVI (après-midi).

Atelier 5 : Sensibilisation « L'évaluation de la radicalisation »

Objectif : Appréhender une méthode d'analyse et d'évaluation de la radicalisation.

Intervenant : Anaïs Le Quellec (MLRV).

Référents ateliers : Elisa Gillet, MNVI (matin) et Eléonore Caetano, RLC DT Les Savoie (après-midi).

Annexe 4 : Recensement des lieux de mémoire partenaires par DIRPJJ



DIR Centre-Est

- **Autour de la seconde guerre mondiale :**
 La maison des enfants d'Izieu
 Le mémorial de la résistance en Vercors
 Le mémorial des Justes au Chambon sur Lignon
 Le mémorial de la prison de Montluc, haut lieu de la mémoire nationale
 La nécropole de la Doua
- **Autour de la colonisation :**
 La nécropole nationale du Tata sénégalais



DIR Sud

- **Autour de la seconde guerre mondiale :**
 Le mémorial du camp de Rivesaltes
 Le musée départemental de la résistance et de la déportation de la Haute-Garonne
 Le musée de la déportation et de la résistance de Tarbes
 Le musée de la résistance de Montauban
- **Autre :**
 Les archives départementales de Haute-Garonne
 Le Castelet (ancienne prison Saint-Michel, devenue centre culturel et mémoriel dans le centre-ville de Toulouse)
 Le cimetière de Terre Cabade à Toulouse et notamment la « crypte des Poilus »



DIR Grand-Nord

- **Les hauts lieux de la première guerre mondiale :**
 Les carrés militaires
 Les nécropoles
 Le chemin des dames
 Le mémorial de Vimy
 La carrière Wellington (à Arras)
- **Autour de la seconde guerre mondiale :**
 Le musée de la résistance et de la déportation de Picardie
 Le mémorial de l'internement et de la déportation de Compiègne situé au camp de Royallieu-Compiègne



DIR Sud-Est

- **Autour de la seconde guerre mondiale :**
 Le camp des Milles (partenariat régional qui a fait l'objet d'une fiche « bonne pratique »)
 Le mémorial du débarquement et de la libération de Toulon





DIR Grand-Centre

- **Autour de la seconde guerre mondiale :**
 Les sites labélisés Mémorial de la Shoah : le CERCIL (centre d'étude et de recherche sur les camps d'internements dans le Loiret) et la gare de Pithiviers
 Le musée de la résistance, parc naturel régional du Morvan
 Le musée de la résistance et de la déportation de Besançon
 Le centre de la résistance, de la déportation et de la mémoire de la ville de Blois
 Le monument aux déportés, fusillés et internés de l'Yonne à Auxerre
 Le mémorial de Dun-les-Places, village martyr
 La maison du souvenir de Maillé, village martyr
 Le musée de la résistance à Maillé
- **Autour de l'esclavage :**
 Le château de Joux, lieu de mémoire de l'abolition de l'esclavage dans le Jura
 La maison de la négritude et des droits de l'Homme de Champagny



DIR Grand-Est

- **Autour de la première guerre mondiale :**
 Le village détruit, haut lieu de la mémoire nationale, de Fleury-devant-Douaumont
 La caverne du Dragon (située sur le Chemin des Dames)
 Les cimetières militaires
 Les mémoriaux construits sur les champs de bataille (par exemple la nécropole militaire nationale de Friscati à Vitrimont ou des sites de Verdun)
- **Autour de la seconde guerre mondiale :**
 Le centre européen du résistant déporté, ancien camp de concentration de Natzwiller Struthof, haut lieu de la mémoire nationale
 La grotte de Gaulier
 Le site de la Malpierre à Champigneulles
- **Autour de l'esclavage :**
 Espace muséographique Victor Schœlcher et la route des abolitions de l'esclavage à Fessenheim
 Musée des droits de l'Homme et des devoirs citoyens à Emberménil (Meurthe-et-Moselle)



DIR Grand-Ouest

- **Autour de la seconde guerre mondiale :**
 Les plages du débarquement
 Le mémorial de Caen
 Le mémorial des fusillés de Port Louis
 La maison de Germaine Tillon
- **Autour de l'esclavage :**
 Le mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes



DIR Sud-Ouest

• **Autour de la seconde guerre mondiale :**

- Oradour sur Glane
- L'espace mémoriel de la résistance et de la déportation d'Angoulême
- Le bunker de La Rochelle
- Le mémorial de la résistance de Chasseneuil sur Bonnieure
- Le bois du Thouraud à Maisonnisses
- Le musée de la résistance et de la déportation de Limoges
- Le monument aux morts de Gentioux
- Le musée de la déportation et de la résistance de Pau
- Le camp de Buglose

• **Autour de la guerre d'Espagne :**

- L'office des réfugiés espagnols
- Le mémorial de Guernica

• **Autour de l'esclavage :**

- Mémorial Toussaint Louverture à Bordeaux



Ile-de-France & Outre-Mer

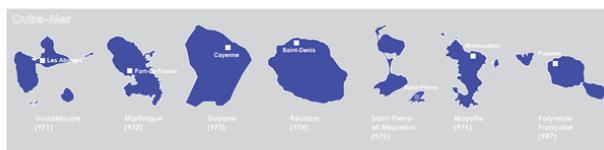
DIR Ile-de-France et Outre-Mer

• **Autour de la première guerre mondiale :**

- Le musée de la grande guerre de Meaux
- Camp de la transportation ou Bagne de St Laurent du Maroni (Guyane)
- Les Iles du Salut (Guyane)

• **Autour de la seconde guerre mondiale :**

- Le mémorial de la Shoah
- Le Mont Valérien
- Le musée de l'ordre de la Libération
- Le musée de la Résistance nationale
- Le musée de la Libération de Paris
- Le musée d'histoire du judaïsme



• **Autour de l'esclavage et de l'immigration :**

Le mémorial Acte de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

Habitation de la Gravelière (Guadeloupe)

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Le musée de l'Homme

Le musée national de l'histoire de l'immigration

Musée historique de Villèle, société de plantation, histoire et mémoire de l'esclavage à La Réunion

Le Lazaret de la Grande Chaloupe (La Réunion)

Musée des Arts Décoratifs de l'océan Indien (La Réunion)

La savane des esclaves (Martinique)

La maison de la Bagagerie (Martinique)

• **Autour de l'Histoire spécifique des Outre-Mer :**

Le musée du père Pinchon, musée ethnologique de Fort de France (Martinique)

Le mémorial de la catastrophe (Martinique)

L'habitation Clément (Martinique)

Le musée Stella Matutina (La Réunion)

Site historique de l'Ilet (La Réunion)

Le musée des cultures guyanaises

Musarth (Guadeloupe)

Musée de la canne de Beauport (Guadeloupe)

Ecomusée de Marie Galante (Guadeloupe)



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*